FAUT SAVOIR NAVIGUER

Un siècle de l'école de pêche à Douarnenez

1re de couverture : à Douarnenez à la fin des années 1930, Pierre-Charles Bizien, 16 ans (à droite) et son père Charles Bizien, patron du *Nid du Petit*, sur le pont. Pierre-Charles Bizien, élève de l'école de pêche de Douarnenez en 1935, est décédé au printemps 2019 à l'âge de 97 ans. (Coll. G. Bizien)
4e de couverture : classe de l'École de pêche vers 1940. Photographie donnée par Mme Dominique Gourlaouen, fille de Charles Piron né le 4 octobre 1919, au 2e rang, 5e en partant de la gauche. (Coll. D. Gourlaouen)

Pages de garde : clichés Gildas Hémon-Kerys

Mise en page : studio Locus Solus
Impression : Gibert Clarey

Dépôt légal 4e trimestre 2019
ISBN 978-2-36833-194-1
Copyright Locus Solus, 2019

Les textes et illustrations de cet ouvrage sont protégés.
Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle,
par quelque procédé sans autorisation expresse de l'éditeur
est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée
par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

LOCUS-SOLUS.FR

FAUT SAVOIR NAVIGUER

Un siècle de l'école de pêche à Douarnenez

1904-2003

Françoise Pencalet,
Gérard Alle, Denis Biget

LOCUS
SOLUS

Avant-propos

Écrire, décrire l'histoire de l'apprentissage maritime à Douarnenez et de son évolution, ce n'est pas seulement raconter par le menu l'histoire de son école de pêche, c'est aussi dépeindre les relations des populations du littoral avec les métiers de la mer, leur rapport à l'éducation en général et aux institutions chargées d'encadrer ces gens que l'on dit turbulents. Et comme toute formation suit à la fois un objectif politique et économique, cette histoire illustre une conversion progressive aux progrès techniques et au capitalisme. Les marins, en perdant peu à peu la maîtrise des investissements, perdent une part de leur liberté. Jusqu'à voir leurs bateaux partir à la casse, eux dont les membres de la famille n'étaient parfois connus que par leur surnom qui n'était autre que le nom de leur bateau.

Ce livre s'adresse donc à tous ceux qui aiment ces métiers de la mer et se posent des questions quant à leur devenir, comme sur l'avenir de nos territoires. Il s'inscrit dans une démarche originale, celle de Marins à l'Ancre, qui mobilise depuis plusieurs années quantité de bénévoles, pour un travail de collectage et de mise en valeur de l'aspect humain du patrimoine maritime de Douarnenez.

Trois auteurs se sont penchés sur la question : Françoise Pencalet, historienne, Denis Biget, ethnologue, et Gérard Alle, écrivain. Ils ont opté pour un ouvrage accessible à tous, mêlant témoignages et précision historique. Pour suivre cette histoire à travers le temps, le lecteur se laissera guider à plusieurs reprises par un personnage fictif, Corentin, archétype de l'élève de l'école de pêche, incarnant à plusieurs époques des aventures vécues par d'autres personnages, bien réels ceux-là. Les auteurs ont ainsi tenté de concilier trois approches différentes. Ils ont bénéficié de l'aide de Maëlle Le Moigne, étudiante à l'Université de Bretagne Occidentale, qui a travaillé sur les archives de l'école de pêche, dans le cadre d'un Master 2

« recherche » en histoire. Les dessins de Charles Kérivel, talentueux chroniqueur de la cité *penn-sardin*, qui fut lui-même mousse à Douarnenez, viennent apporter leur touche d'humour. Au cours de l'ouvrage, des portraits-rencontres avec d'anciens élèves de l'école de pêche de Douarnenez permettront d'ouvrir la réflexion sur les évolutions à venir.

Les auteurs se sont appuyés sur les nombreux documents concernant l'école de pêche, issus des archives municipales, de celles de l'école de pêche conservés au port Musée de Douarnenez et au Service Historique de la Défense de Brest, ainsi qu'aux Archives Nationales. Ils ont eu accès au fameux « cahier bleu », les archives personnelles d'Abel Méter, directeur de l'école de 1961 à 1983, riches en coupures de presse et iconographie.

On retrouve ainsi, classés et analysés minutieusement par les chercheurs bénévoles de Marins à l'Ancre : rapports de début et de fin de session scolaire, listes des personnels enseignants, contenus des cours, problèmes rencontrés durant l'année scolaire, relevés de notes et fiches d'inscription des élèves, procès-verbaux du conseil d'administration, emplois du temps des classes, bilans financiers, commandes de matériel de navigation, dossier sur le bateau-école *Amplitude*.

Ces données s'enrichissent des lettres ou des photographies confiées par la population de Douarnenez, ainsi que du contenu des entretiens réalisés par les bénévoles auprès d'anciens directeurs de l'école, enseignants ou élèves, patrons de pêche ou matelots, responsables du comité local des pêches.

La restitution de ce travail est un point fait à un moment donné, ce n'est jamais un point final. Il tient compte des lacunes des sources. Ainsi, pour la période d'avant la seconde guerre mondiale nous ne disposons pas d'archives nombreuses, celles-ci sont bien plus riches pour la période d'après 1945, qui est logiquement plus approfondie dans les pages qui suivent. Les archives, très abondantes, n'ont pas toutes été exploitées, elles pourraient être le support à un travail de recherche universitaire.

Si les auteurs ont écrit ces lignes, ils n'auraient pas pu le faire sans l'aide des nombreuses personnes qui ont participé au projet Marins à l'ancre par la réalisation d'entretiens, par le collectage de documents ou le classement, l'organisation et la lecture des archives, la coécriture de portraits. Parmi elles les collecteurs et enquêteurs de l'équipe Marins à l'ancre : Gaby Bizien, Laure Boucasse, Claude-Blanche Briatte, Stéphanie Brulé-Josso, Gaëtan Calvar, Katell Chantreau, Jean-Jacques Chapalain, Nicolas Charlot, Pierre Commenge, Kelig-Yann Cotto, Sophie Desplanques, Emmanuelle Eon, Anne Ferrand, Lætitia Fitamant, Nadège Fitamant, Pierre Gestin, Romain Gourlaouen, Kenan an Habask, Elisabeth Hascoët, Gildas Hémon, Patricia Jain, Gwenole Larvol, Baptiste Losq, Claude Le Gouill, Anaëlle Le Pann, Liza Le Tonquer, Isabelle Ménard, Enora Moalic, Paul Robert, Maryvonne Salaün, Céline Savina, Gildas Sergent, Isabelle Tardieu.

Les auteurs sont aussi redevables aux personnes qui, par leurs témoignages et leurs documents, ont apporté la matière qui a servi à l'élaboration de cet ouvrage : André Berlivet, Pierre-Charles et Marcelle Bizien, Germain Bodéré, Jean-Claude Bourdon, Jean Celton, Jean-Marie Chevert, Abel Coïc, Danièle Gourlaouen, Dominique Gourlaouen, Patrick Lahogue, Pierre Lastennet, Jean-Yves Le Bot, Eugène Losq, René Losq, Jean Le Jeune, Thierry Mescam, Abel et Josette Méter, Charles Normant, Jacques Nouy, Robert Olier, Charles Kérivel, Jean Paugam, Gaby Pencalet, Jean Pencalet, Andrée Pencalet-Pensec, Jacques Quéré, Joël Perrot, René Urvois, Bernadette Vallin.

Les auteurs tiennent aussi à remercier celles et ceux qui ont apporté leur aide à l'écriture et à la réalisation du livre par leurs relectures, leurs conseils ou leurs discussions : José Ascoët, André Berlivet, Gaby Bescond, Noëlle Biget, Marie-Renée Dussauze, Ronan Boezennec, Muriel Corre, Laurence David, Christiane Guellec, Didier Gourret, François Hascoët, Jean-Louis Jacquin, Steven Lamarche, Michel Le Berre et l'équipe de Bagou coz, Jean-Yves Le Bot, Alain Le Doaré, Erwan Moalic, Geneviève Planchette, Hugues Tupin. Maëlle Le Moigne a participé à cet ouvrage par ses recherches en histoire et en autorisant les auteurs à utiliser son travail de Master II.

Enfin, ils remercient Olivier Dussauze qui a piloté ce projet Marins à l'ancre « sur toutes les mers et par tous les vents », depuis son lancement jusqu'à son arrivée au port.

Qu'ils soient tous ici remerciés et que celles et ceux qui ont échappé à la vigilance et la mémoire des auteurs veuillent bien les en excuser.

Coordonné par Emglev Bro Douarnenez et le Port-Musée.

Publié avec le concours de la Région Bretagne (appel à projet Héritages Littoraux) et de la Fondation Crédit Agricole du Finistère.

Collecteurs et collectés de Marins à l'ancre, réunis en mai 2016. (Source : Ouest-France)

Emglev Bro Douarnenez retourne à « l'école » et ça donne « La Pêche »

Qu'importe les noms que l'on donne à ce type d'action, « science citoyenne et participative », « muséologie inclusive », « les communs de la connaissance »… Cette démarche reste avant tout une envie, un besoin de comprendre et d'appréhender un territoire et ses habitants par ses habitants, à travers leur quotidien. Voyage au long-cours de trois années pendant lequel les vents furent portants, la pêche abondante, la table à cartes riche de routes maritimes.

L'être humain marchant vers l'ouest, fut bloqué par la mer. Il dut donc pour continuer son voyage, savoir se réinventer. Un rebond littoral, une obligation d'inventer, d'ouvrir ses imaginaires, de penser différemment. Et tout ceci d'une manière empirique, avec les manques possibles, les erreurs, les imperfections. Mais l'école de pêche donna aux marins une éducation indispensable. Faire en sorte d'avoir moins d'incertitude dans un métier complexe et dangereux.

Les bénévoles de l'association Emglev Bro Douarnenez sont allés à la rencontre des acteurs, des archives, des photos qui composent ce livre. Ils se sont formés pour le faire. Comprendre mieux son « pays », son histoire, c'est mieux comprendre comment, avec plus de pertinence, aller vers l'avenir. Ne pas laisser l'histoire s'écrire avec un seul éclairage, celui des « instruits », des « puissants ». Chacun est à même d'être un acteur de sa culture, de la comprendre, de la faire vivre.

En voilà une belle traversée, les alizés furent conciliants. Continuons la circumnavigation de notre mémoire collective. Qui mieux que nous, serait à même de le faire ?

Gildas Sergent
Président d'Emglev Bro Douarnenez

Préface

À la mémoire d'Abel Méter (1927-2014)

Les réserves des musées conservent parfois de pesants cartons renfermant des liasses de documents, dont le chercheur pressent l'importance, mais dont la masse le décourage. C'est avec beaucoup d'interrogations que j'ai regardé pendant quelques années ces piles de documents administratifs, financiers, d'emplois du temps et de listes d'élèves. Des ramifications évidentes les reliaient aux collections de bancs d'essai ou d'établis pédagogiques, portant sur des circuits électriques et de refroidissement, recueillis en 2003 lors de la fermeture de l'École de pêche de Douarnenez. Encore fallait-il pouvoir en démêler l'écheveau en écumant fiévreusement tous ces fonds d'archives.

Et d'ailleurs ce n'était que la partie émergée de l'iceberg. D'autres, plus anciens, avaient été confiés du vivant de l'école au Service historique de la marine. Le complément avait atterri aux Archives Nationales. Mais en lançant en 2015 le projet Marins à l'Ancre avec Emglev Bro Douarnenez, nous ne le savions pas encore. Nous serions-nous lancés dans cette aventure si nous avions mesuré l'ampleur de cette documentation ?

Je pense malgré tout que oui. Car plus que la présence de ces documents et de ses collections dans ses réserves, ce sont les souvenirs émus des bénévoles réguliers du Port-musée, anciens marins formés par cette école, qui nous faisaient sentir qu'il s'était passé là quelque chose d'important. Le souvenir d'un directeur charismatique, « un faiseur d'hommes » pour reprendre la formule de l'un d'entre eux leur était cher : en approfondissant leur connaissance de la mer et de la navigation, il leur avait permis aussi d'accéder à des enseignements scientifiques et techniques qui les avaient aspirés par le haut.

Ce personnage, Abel Méter, nous avons eu le privilège de le rencontrer peu avant son décès à son domicile de l'île d'Arz. Malgré son grand âge, ses capacités intellectuelles, sa disponibilité, sa pédagogie et sa modestie marquaient le personnage. On y reconnaissait sans peine la figure paternelle qui nous avait été décrite par nos amis. Lui-même avait réuni toute une documentation sur ses années à l'École de pêche qu'il entreprit de nous confier : Il avait caressé l'idée de retranscrire cette expérience, il nous invitait à prendre le relais. Avant et après sa prise de fonctions, d'autres que lui ont su tenir la barre d'un établissement qui a traversé le siècle dernier en accompagnant les mutations du monde maritime. Tous l'on fait avec conviction, chacun lui apposant son empreinte. Reconstituer cette histoire était une gageure.

De 2015 à 2019, un petit groupe de bénévoles fédéré par le projet Marins à l'ancre, et coordonné par Emglev Bro Douarnenez s'est échiné à dépouiller, inventorier, photographier les archives conservées tant au Port-musée qu'à Brest et à Pierrefitte-sur-Seine. Sous la férule délicate de Denis Biget et avec le concours diablement efficace de son étudiante alors en Master Recherche, Maëlle Le Moigne, un corpus considérable s'est trouvé réuni dans un entrepôt digital. Chaque semaine, inlassablement et avec la régularité d'une mécanique de précision, Claude-Blanche Briatte et Anne Ferrand ont classés (et classent encore) les pièces archivistiques rassemblées, tandis que d'autres enquêteurs procédaient à l'enregistrement des témoignages oraux des anciens élèves ou professeurs.

C'est toute cette matière historique, sensible et humaine, collective et individuelle qui se retrouve dans le présent livre, écrit à trois mains et avec passion au terme d'une enquête soutenue. Deux universitaires spécialistes du monde de la pêche (Denis Biget, Françoise Pencalet) et un auteur familier des sociétés maritimes (Gérard Alle) ont associé leurs talents pour restituer à travers un récit fluide, documenté et accessible l'histoire de cette école de pêche dont les bâtiments, aujourd'hui réaffectés en partie au centre de formation des Ateliers de l'Enfer, marque durablement le paysage du Port-Rhu.

Kelig-Yann COTTO
Conservateur en chef du patrimoine
Directeur du Port-musée
Directeur scientifique du Centre national des phares

Introduction

À l'école de la sardine

Il semble que la création d'une école de pêche à Douarnenez, en 1904, conséquence de l'évolution législative, soit aussi considérée par les autorités comme un moyen utile pour cadrer une population nombreuse, laborieuse, mais réputée frondeuse. Nombreuse effectivement, car sur chaque chaloupe sardinière embarquent huit à dix hommes d'équipage, et 800 chaloupes traquent le poisson bleu dans la baie. La sardine, présente sur le littoral breton de juin à novembre, mobilise toute la population : les marins pêcheurs la prélèvent, les femmes la transforment à l'usine, d'abord salée, fumée, pressée, puis conservée à l'huile après la mise en œuvre du procédé Appert. Cette pêche symbolise le modèle social douarneniste, dans lequel la mono-activité sardinière est le moteur de la ville : partage de la ressource entre les marins-pêcheurs, travail à la conserverie qu'on appelle la « friture », ramendage[1] ou fabrication des filets, pour les femmes. Avec ses marins, ses ouvriers et ouvrières, le port est au cœur de l'activité. C'est dans ses débits de boisson qu'a lieu le partage des gains. L'armement est familial et artisanal. Les gains sont partagés en deux moitiés, l'une pour le bateau, l'autre à distribuer en parts égales entre les hommes, à l'exception des mousses, qui n'ont droit qu'à une demi-part. Des systèmes de solidarité sont mis en place par les marins-pêcheurs, auprès des veuves, des orphelins, des malades et des vieux marins. Mais la grande crise sardinière de 1902-1907 va bouleverser le quotidien de la population maritime, qui devra s'adapter pour survivre.

C'est en pleine crise sardinière que s'implante la première école de pêche. Elle n'est pas une réponse à une crise conjoncturelle, mais s'inscrit dans un contexte plus global. En effet, la création des écoles de pêche en

1 Voir glossaire p. 208.

France, à partir de 1896, est liée à l'idéologie scientiste et progressiste à la mode qui entend combattre « les pratiques empiriques et routinières ». Il s'agit de faire entrer les pêcheurs dans une économie rationnelle, utile à la nation, fruit d'une croyance indéfectible dans le « Progrès ». Les promoteurs des écoles de pêche sont des hygiénistes, des philanthropes, des partisans de la coopération et de la mutualisation. Architectes, médecins, armateurs et marins, pédagogues ou savants, ils s'intéressent aux métiers de la mer et souhaitent que les gens du peuple – et les marins en particulier – « sortent de l'ignorance, de la routine et de la misère, grâce au développement de l'entraide et de la prévoyance ». L'école de pêche aura donc pour objectif premier de leur apprendre à mieux pêcher, à mieux travailler, à gérer leur budget individuellement et collectivement, ainsi qu'à s'assurer contre la vieillesse et la maladie.

Dessin de Charles Kérivel

Au XIX^e^ siècle, à Douarnenez comme ailleurs, le travail des enfants est une réalité. Ici, ils embarquent sur les bateaux de pêche dès l'âge de 9 ans. La loi du 28 mars 1882 instaure une scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, mais elle dispense les mousses d'obligation scolaire. Le breton, langue quotidienne des marins et des familles du Pays de Douarnenez, langue maternelle des élèves, est proscrit dans l'enceinte de l'école. Enfin, la loi du 1^er^ juillet 1897 stipule que pour s'inscrire sur un rôle d'équipage, les enfants de 10 à 13 ans doivent justifier de la maîtrise de la lecture et de l'écriture. L'obtention du Certificat d'études primaires est aussi rendue obligatoire pour les enfants de 13 à 16 ans, s'ils ne veulent pas être rayés de l'Inscription maritime. Ils sont cependant dispensés d'école pendant trois

mois en plus des vacances, sur production d'un certificat prouvant qu'ils sont portés sur un rôle d'équipage.

Dans ce contexte, cette école de pêche portée par les autorités réussira-t-elle à s'imposer à Douarnenez ? Comment est-elle perçue par la population maritime ? Servira-t-elle au développement du port ?

Les aventures de Corentin, printemps 1898
Quelles têtes de mules, ces Douarnenéziens !

– Bonjour Corentin.
– 'Jour Maître.
– Comment vas-tu, mon garçon ?
– Dame ! On fait aller.
– Ne sois pas insolent et lève un peu la tête, veux-tu ; je ne vois même pas ton visage, sous ton grand béret… Évidemment, ça ne te viendrait pas à l'idée de te découvrir pour saluer ton instituteur, n'est-ce pas ?… Hep ! Ne pars pas si vite. Attends un peu… Dis-moi, Corentin, quel âge as-tu ?
– Je suis parti pour aller sur mes dix ans.
– Et ça fait bien six mois que je ne t'ai pas vu à l'école, n'est-ce pas ?
– Pour sûr.
– Et pourquoi donc ?
– C'est pas la saison.
– Ben voyons ! Comme s'il y avait une saison pour l'école !
– J'ai mieux à faire, pour alors.
– Mon pauvre garçon, je vois surtout que tu es bien trop jeune pour travailler. Un jour comme aujourd'hui, où il fait froid, tu serais mieux dans ma classe, au lieu de rester là, sur le quai, désœuvré, les mains dans les poches, traînant tes galoches. Avec la goutte au nez, en plus de ça.
– Je suis pas à traîner. Je suis à attendre après la chaloupe de mon père, que c'est !
– Tu sais, en classe nous allons bientôt dispenser des leçons de choses destinées aux futurs marins… Ça ne t'intéresse pas ?
– Prêt que je suis à embarquer comme mousse *dustu*. La pêche, c'est pas des métiers qu'on apprend à l'école.
– Toujours la même rengaine…
– Ça s'apprend à bord, que c'est. C'est comme ça que mon père il a appris avec son père à lui, et c'est comme ça que j'apprends *adarre* avec mon père à moi.
– Tu penses sans doute que je ne peux pas comprendre, parce que je ne suis pas d'ici. C'est ça ? Eh bien je te le dis quand même : en ayant

de l'instruction plutôt qu'en restant analphabète, tu seras plus heureux dans ta vie, tu sauras mieux te défendre, de même que tu deviendras un pêcheur avisé. Bientôt, tu verras : pour avoir le droit d'exercer le métier de marin, il faudra être passé par l'école publique. Que ça te plaise ou non, c'est la voie du progrès. Et c'est le progrès, qui permettra un jour aux gens d'ici de sortir de la misère.
– *Ne gomprenan ket*.
– Parle-moi français, s'il te plaît, pas dans ton patois.
– *Ne gomprenan ket*.
– Nom d'une pipe ! Il le fait exprès ! Et en plus de ça, il s'en va sans me dire au revoir… Quelles têtes de mules, ces Douarnenéziens ! Ils ne comprennent que ce qu'ils ont envie de comprendre.

Dessin de Charles Kérivel

Chapitre I
1904-1941 : Une école pour apprendre à pêcher ?

On devient pêcheur en pêchant !

Avant que n'apparaissent des écoles dans le but de redynamiser les pêches maritimes, comment formait-on les pêcheurs ? Au début du xx[e] siècle, l'évolution technologique impose déjà aux jeunes marins d'apprendre, non seulement les techniques de pêche, mais également des rudiments de mécanique. Mais Douarnenez tient à rester à l'écart des innovations qui s'annoncent : la sardine se pêche au filet droit et les chaloupes sont mues par la voile sans l'aide du moindre moteur. C'est comme ça et pas autrement !

Les pêcheurs apprennent le métier « sur le tas », à bord des bateaux. Ils deviennent pêcheurs à force de pêcher, en quelque sorte. Ils ne ressentent pas le besoin de fréquenter les écoles de pêche, et ont même tendance à repousser les institutions scolaires spécialisées dans ce type d'enseignement, car à leurs yeux, elles ne sont pas utiles. Au début du xx[e] siècle, à Douarnenez, les fils de marins embarquent tôt, comme mousse. L'apprentissage du métier de pêcheur se déroule donc progressivement par frayage[1]. Dans un premier temps, l'enfant se repère dans l'univers de travail de ses parents, qui lui est naturel : il fréquente le quai lors du débarquement quotidien de la pêche ; il apprend à ramender les filets avec sa mère ou avec les ramendeuses ; il apprend à monter les filets avec son père pendant la morte-saison ; il participe aux petites sorties en mer…

1 Expression utilisée par G. DELBOS Geneviève et P. JORION Paul in DELBOS Geneviève, JORION Paul (1984). *La transmission des savoirs*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

Dessin de Charles Kérivel

Est-ce vraiment à l'école que le mousse peut apprendre les tâches qui lui seront attribuées ? Au début de la saison de sardine de rogue[2], le poisson est plus éloigné de la baie, il se pêche dans le chenal de Brest. L'appareillage de la chaloupe se fait le dimanche après-midi. Après une première nuit aux Tas de Pois, le sardinier gagne la zone de pêche. Il vend sa pêche le soir à Camaret, à la conserverie, et recommence le lendemain. Quand la saison avance, la sardine arrive dans la baie. Dans ce cas, le départ du port se fait deux heures avant le lever du soleil et le retour vers midi pour les uns, avec une vente à la marée, vers 16 heures pour les autres, avec une vente aux usines. Quelle que soit la zone de pêche, les tâches sont identiques. Le mousse prépare la bouette[3] (l'appât) : il mouline la rogue de maquereau, casse et ouvre à la main la rogue de Norvège, fait tremper la farine d'arachide et mélange le tout. L'appât préparé, le mousse embarque avec le patron sur le canot de la chaloupe pour mouiller les filets et jeter la bouette. Deux matelots sont aux rames. Il donne ensuite un coup de main sur le pont pour trier la sardine et la mettre en caisse. Il lui arrive aussi de préparer le repas pour l'équipage, la plupart du temps un ragoût de sardines.

Durant cette période d'apprentissage, toute initiative est bannie et l'obéissance doit être absolue. Le mousse apprend par observation, par tentatives et échecs répétés, jusqu'à ce qu'il réussisse. L'apprentissage

2 Voir glossaire p. 208.
3 Idem.

continue à faire son œuvre au fil du temps. Par la force de l'expérience, tout au long de sa carrière, le pêcheur ne cesse d'apprendre.

Avant 1904, les prémices de l'enseignement maritime

« Le pêcheur, routinier à l'excès, exerce l'art du père, sans se livrer à un autre genre de pêche… Cela justifierait largement la création d'écoles professionnelles régionales de pêche maritime », estime le Congrès national de la pêche côtière, en 1893. Vers 1895, à la suite d'un congrès de la Société de Sauvetage, tenu à Saint-Malo, l'idée d'une formation professionnelle aux pêches maritimes se précise. Le Comité d'exécution décide donc de créer des écoles de pêche et fonde, pour cela, en février 1895, la Société d'Enseignement Professionnel et Technique des Pêches Maritimes (SEPTPM)[4]. Le but est de donner aux marins des connaissances en navigation et de consolider la place de l'industrie des pêches françaises face à la concurrence étrangère.

L'école se donne pour mission d'occuper les jeunes marins en les éloignant de l'oisiveté et de la débauche et aussi de les préparer aux équipages de la flotte. En fait, en formant de bons marins-pêcheurs, les autorités entendent recruter de bons marins de guerre. Entre 1895 et 1904, sous le contrôle de la SEPTPM, des écoles de pêche ouvrent un peu partout sur le littoral français, grâce au soutien des municipalités et des chambres de commerce. La toute première ouvre sur l'île de Groix, en 1896 ; elle est suivie par celles des Sables d'Olonne et du Croisic. Dès 1897 (d'après l'arrêté du 20 septembre 1893), dans les communes littorales, les écoles primaires accueillant des enfants de marins fournissent des cartes marines et dispensent des notions de navigation, afin de les familiariser avec les savoir-faire et les préparer à répondre aux besoins de l'industrie des pêches. Dans une lettre datée du 8 novembre 1898, l'académie de Rennes et le Conseil général du Finistère demandent à la mairie de Douarnenez de mettre en place des « *Leçons de choses appropriées à la profession de marin et de pêcheur* » dans les écoles primaires de Douarnenez, Tréboul, Pouldergat et Pouldavid, conformément à la loi.

4 BIGET D. (2009). *L'enseignement professionnel des pêches maritimes en France (1895-2007). Essai d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan.

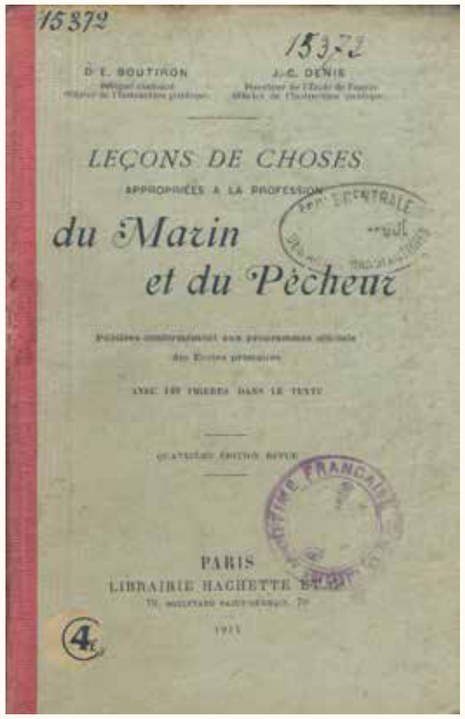

Livre de Leçons de choses pour les futurs pêcheurs des écoles primaires du littoral. (Coll. Denis Biget)

Création d'une école de pêche à Douarnenez

De 1896 à 1905, la mairie de Douarnenez, avec à sa tête l'usinier Emmanuel Delécluse, est tenue par les « représentants les plus éminents de l'aristocratie de la sardine[5] », dont le conserveur Charles Chancerelle. Lors de la session du Conseil municipal datée du 22 novembre 1902, le maire donne lecture d'une lettre du préfet et d'une délibération du conseil général, à propos de la création d'une école de pêche. Le maire approuve l'idée et propose qu'elle s'installe à l'École primaire supérieure (EPS)[6], dans la salle d'étude « qui pourrait être dédoublée par une simple cloison et, sans nuire aux besoins de l'établissement, laisser la place disponible pour l'installation d'une classe de 40 à 50 élèves. Une chambre à feu (un poêle) et un cabinet pourraient être mis au service du logement du professeur ». Le conseil municipal, désireux de voir l'instruction maritime se développer, émet un

5 Expression de l'historien Maurice Lucas in LUCAS Maurice (1975). *Luttes politiques et syndicales à Douarnenez (1890-1925)*, Morlaix, Imprimerie Nouvelle.

6 La loi de 1880 engendre le développement rapide d'EPS à sections professionnelles.

avis favorable, vote la création d'un emploi à l'EPS pour un maître chargé de l'enseignement nautique élémentaire et s'engage à solder l'indemnité de résidence du professeur, « qui devra être célibataire ». Le conseil s'engage également à faire face aux dépenses de l'école de pêche pendant cinq années, sous réserve toutefois que la classe sera fréquentée « par dix élèves au moins répondant de la population de Douarnenez » et à améliorer le fonctionnement de l'école au vu des résultats. Le conseil revient le 14 juin 1903 sur cette restriction, car elle pourrait retarder la création de l'école de pêche. En février 1904, une subvention de 818,57 francs[7] est votée en faveur de l'école.

L'École Primaire Supérieure de Douarnenez. (Coll. A. Méter)

Après Groix en 1896, Concarneau en 1901, et quelques expériences de cours nautiques à Boulogne ou ailleurs, Douarnenez ouvre son école de pêche. Le 1er octobre 1904, le maire soumet au conseil municipal un devis de fournitures supplémentaires pour l'aménagement de la future l'École élémentaire de navigation et de pêche, y compris matériel et éclairage, de 300 francs. Le conseil décide de créer immédiatement cette école et vote le crédit. Il s'engage à demander une subvention au Département « qui voudra bien alors tenir compte des sacrifices déjà faits par la commune.[8] »

L'École de Navigation élémentaire et de pêche de Douarnenez est créée par décision du ministre de l'Instruction Publique en date du 29 février 1904. Le 22 novembre 1904, elle ouvre dans les locaux de l'École Primaire Supérieure (EPS), financée par le Conseil général et la Ville. Les jeunes pêcheurs ont à présent leur école mais par les recommandations de l'Inspecteur d'académie, il faut que les cours soient professés dans un local distinct,

7 Ce qui correspondrait à environ 320 000 euros en 2019

8 Registre des Délibérations du Conseil municipal.

« avec cour et porte d'entrée séparée ou plutôt différente des enfants de l'EPS ; ces mesures sont importantes pour empêcher les relations fréquentes entre des jeunes gens habitués aux manières et au langage du bord, et les enfants qui forment la population de l'École Primaire Supérieure[9] ». Le premier directeur est M. Rivoal, instituteur régissant la navigation. Elle est située au 88, rue Louis Pasteur, aujourd'hui le Centre des Arts André Malraux. Dès son ouverture, l'école attire. Pour 36 places, 58 personnes se présentent : des jeunes garçons, âgés 12 à 16 ans, et des adultes. Le directeur de l'école commente cet engouement dans la Revue générale de la Marine marchande : « L'empressement que montrent les jeunes gens et les marins d'un certain âge pour l'étude de la navigation est une preuve que M. le Préfet du Finistère, en créant l'école de Douarnenez, a fait œuvre utile et durable[10] ».

Le 1er décembre 1904, M. Rivoal envoie un « état de situation de l'École de Navigation Élémentaire et de Pêche » au même préfet du Finistère :

> « Monsieur le Préfet,
> J'ai l'honneur de vous mentionner que j'ai ouvert l'École le 22 novembre (1904), les bancs ne furent posés que la veille.
> Les jeunes gens, prévenus par des circulaires que j'avais fait distribuer dans la ville, sont arrivés, le premier soir, en nombre suffisant pour garnir tous les bancs. Le lendemain, je fus obligé d'en refuser plusieurs, faute de place, et aujourd'hui, Monsieur le Préfet, pour les trente-six places que comporte l'École, j'ai reçu 67 inscriptions d'élèves au-dessus de 16 ans.
> Afin de pouvoir les recevoir tous à l'École, je ferai deux cours parallèles pour les adultes, à partir du 10 décembre, jour où commencera la pêche à la dérive : un cours dans la matinée pour les pêcheurs qui partiront en mer l'après-midi, et le cours actuel qui a lieu de 7 heures à 9 heures, le soir.
> Quant aux enfants de moins de 15 ans, je les instruis de 2h1/2 à 4 heures, quatre jours par semaine. Leur nombre est de 10.
> Les marins-pêcheurs, M. Le Préfet, m'ont demandé à remplacer la classe du samedi, JOUR DE PAIE, par un cours le jeudi.
> J'ai cru devoir, dans l'intérêt de l'école, acquiescer à leur désir[11]. »

9 Lettre du 2 juin 1977 de M. Yves Tanneau, Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère à Abel Méter contenant des notes sur les origines de l'école de pêche de Douarnenez, complémentaires à un article du journal Ouest France du 31 juillet 1975.

10 LE BOULANGER J.-M., Douarnenez de 1800 à nos jours, Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville, Rennes, PUR, 2000, p.193-194.

11 Idem.

Ce courrier illustre la nécessaire adaptation aux impératifs des activités de pêche. S'il faut instruire les pêcheurs et, comme disait Victor Guillard, le premier professeur de l'école de pêche de Groix, « apprendre à pêcher aux pêcheurs », il faut aussi, pour faire fonctionner l'institution scolaire, respecter les règles de la communauté et celle de la production.

L'école est officiellement inaugurée en 1906. « Le syndicat des marins pêcheurs de Douarnenez, de conserve avec le Conseil municipal à l'unanimité des voix, émet le vœu que le représentant de notre circonscription à la Chambre, M. Le Bail, fasse les démarches nécessaires auprès de MM. les Ministres de la Marine et des Travaux publics de rehausser de leur présence et de présider la fête de la Fédération des syndicats de marins pêcheurs du Sud-Finistère et aussi pour inaugurer officiellement l'école de pêche nouvellement fondée à Douarnenez (sic). »[12]

Les aventures de Corentin, automne 1906
Je vais à l'école de pêche entre deux embarquements

Mon cher frère,
Comme tu sais, j'ai dû aller à l'école, de retour. C'est Tadig qu'a voulu. Il dit que c'est à cause de Monsieur Rivoal et de la loi nouvelle, aussi, parce que c'est obligé, à présent, de passer par l'école avant d'embarquer. Moi je crois pas, parce que je vois qu'il y en a encore pas mal qui embarquent sans être allés à l'école. Maintenant, je vais à l'école de pêche entre deux embarquements. Monsieur Rivoal, c'est notre instituteur, celui qui nous fait la navigation, dans le même bâtiment que l'école primaire supérieure. Dans la classe, y'a pas de poêle et y'a des trous dans le toit. On a mis un seau pour ramasser les gouttes quand il pleut. On parle de déménager l'école de pêche à Tréboul. Mais faudra bien qu'ils réparent celle-ci avant l'inauguration officielle qu'aura lieu avant la fin de l'année, à ce qu'on dit. J'ai attrapé la dernière année de formation des mousses et j'ai appris un peu, je dis pas. Mais j'ai surtout hâte de retourner en mer pour faire matelot comme Tadig. Monsieur Rivoal, il est pas comme les maîtres d'avant. Celui-ci est arrangeant. Il organise l'école en rapport avec les saisons et les embarquements. À la fin de l'année dernière, ils ont été vingt et un inscrits maritimes à sortir avec un diplôme d'Enseignement nautique. Et ceux-là étaient fiers, pour sûr !
J'espère quand même que les choses vont aller en s'améliorant, parce que les dernières années, on a eu bien de la misère, faut dire, depuis que la sardine a disparu de la baie. Et Mammig a eu du bec'h *avec le curé, pour avoir fait la grève. Le curé, il dit que si la sardine a quitté la baie, c'est pour punir les*

12 Registre des Délibération du conseil municipal, 1903.

femmes des fritures d'être entrées au syndicat. Pourtant, Mamig elle va à la messe, même si Tadig n'y va pas. Rouges ou Blancs, le malheur ne choisit pas son camp. Y'a des familles qui mangent pas à leur faim. Et d'autres qui s'en vont et qu'on revoit jamais. Tu serais surpris de voir des mendiants tant que tant, à la gare pour l'arrivée des trains. Les patrons des bateaux disent rien, ils sont trop fiers, mais certains qui ont des familles nombreuses sont pas mieux lotis que nous autres, qui avons juste cinq bouches à nourrir. Tous ceux qui peuvent s'essaient à se lancer dans d'autres pêches. Pour alors, quarante bateaux sont armés à la langouste. Tadig m'encourage à y aller à mon tour, à la langouste rouge. Je sais pas trop. La sardine, quand même, ça c'est le vrai Douarnenez, tu crois pas ?

En te souhaitant de finir ton service pour le mieux, je t'embrasse.

Ton Corentin

PS : T'as bien de la chance de naviguer de par le monde avec la Royale. T'en auras des histoires à nous raconter, à ton retour. J'ai hâte.

Entre les crises, l'école cherche sa place

Les affrontements dus à la séparation de l'Église et de l'État qui secouent la France au cours des premières années du XX^e^ siècle trouvent un prolongement inattendu dans la grande crise sardinière qui frappe la Bretagne entre 1901 et 1907. Conserveurs et religieux n'hésitent pas à attribuer la disparition de la sardine à une punition divine. L'opposition entre Rouges et Blancs marquera durablement la ville comme elle marquera l'histoire de l'enseignement maritime.

Dans l'histoire de la pêche à la sardine, les pénuries sont cycliques. Le premier accident majeur, s'étalant sur plusieurs années, commence en 1880 et s'achève en 1886. Dans les années qui suivent, les apports sont de plus en plus importants, et la conserverie connaît alors son apogée, marquée par de nombreuses constructions d'usines. La grande crise sardinière, due à la baisse des captures, débute en 1901. Elle débouche sur un conflit social de grande ampleur, attisé par les clivages politiques de l'époque. De nombreux journaux, comme Le Matin, soutiennent la cause des sardinières, alors que La Libre Parole de Drumont se fait l'écho des usiniers. Les grèves se succèdent. Le mouvement atteint son paroxysme en 1905. Tout commence début janvier avec la grève des ouvriers du bâtiment, menés par un menuisier socialiste surnommé « Bohommic », puis ce sont les soudeurs, fin janvier, et les ouvrières d'usine. À partir du 10 février, la grève est quasi-générale : on compte bientôt 4200 grévistes. Les ouvrières se syndiquent massivement et défilent derrière le drapeau rouge, alors que les usiniers

créent un syndicat « jaune » (syndicat d'ouvriers sous la coupe du patronat qui s'oppose à la grève). D'après Maurice Lucas, c'est la première fois que les « femmes interviennent en force dans la vie publique locale ». La grève survient en pleine période de remise en cause du régime de concordat entre l'Église et l'État, alimentant le clivage entre la partie la plus progressiste de la population, pêcheurs, ouvrières, et la frange la plus conservatrice, guidée par des conserveurs, pourtant habitués à surmonter sans trop de peine les périodes de pénurie. Les prêtres ne sont pas en reste : ils refusent l'absolution et tous les sacrements aux femmes qui adhèrent au syndicat « rouge ». Or ce sont les ouvrières des conserveries, payées au mille de sardines traitées, qui souffrent le plus de la situation.

La misère n'est pas un phénomène nouveau. Bon an, mal an, elle continue à faire des ravages sur nos côtes. Elle est accentuée ici par le fait que les populations des campagnes, attirées par les années de forte hausse de l'activité, sont venues en masse travailler sur la côte, et par l'intransigeance des conserveurs, incapables de faire face à la situation. Dans le registre des délibérations du conseil municipal (1909), le commissaire à l'inscription maritime alerte les autorités : « Pour une population sardinière de 12 000 âmes environ, à Douarnenez, j'ai reçu à ce jour des demandes d'assistance de 1200 familles indigentes. À huit têtes par famille, en comptant pour chaque ménage une moyenne de six enfants, cela fait près de 10 000 indigents avoués. Les patrons de bateaux, ceux qui gardent l'orgueil de la réputation acquise mais souffrant autant que les autres, ceux-là ne viendront pas s'inscrire par amour-propre, ils enverront leurs femmes, ou une fillette, ou plutôt encore, pour essayer de dissimuler, l'enfant d'un voisin qui me chuchotera un nom à l'oreille. » En août 1909, la misère est encore bien présente, quand le chef de gare de Douarnenez se plaint « des mendiants qui harcèlent les voyageurs ».

La crise de la sardine, qui est la ressource exclusive de Douarnenez pour les pêcheurs comme pour les conserveries, se poursuit jusqu'à la première guerre mondiale et impose à la population maritime de chercher des solutions. Il faut continuer à pêcher pour vivre, et pour cela rechercher la diversification de la ressource. Thons, maquereaux, sprats, poissons de palangre, langoustes, raies… Cette diversification remet en cause la mono-activité de la pêche à la sardine. C'est dans ce contexte de crise et de pauvreté que l'école de pêche voit le jour. Sera-t-elle capable d'accompagner les marins et de répondre à cette première évolution du port ? Dans la population maritime, certains restent dubitatifs : peut-on apprendre à l'école un métier qui s'apprend en observant et en reproduisant de génération en génération les gestes des anciens ?

Malgré tout, l'école est en pleine croissance. Elle est constamment à la recherche d'un lieu de vie pour s'épanouir : elle passe de Douarnenez à Tréboul, puis s'installe à Ploaré, avant de revenir à Douarnenez. Elle teste toutes les communes de ce qui deviendra, en 1945, le Grand Douarnenez. À l'exception de Pouldavid, la commune des « marins maçons ».

Le port de Tréboul, vers 1930. (Coll. Jean-Yves Le Bot)

Dans la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 septembre 1906, le maire lit sa lettre d'invitation au Ministre de la Marine pour l'inauguration officielle de l'école municipale de pêche fin septembre ou début octobre. Il y précise les bons résultats obtenus. En 1905, vingt et un inscrits maritimes ont obtenu le diplôme d'Enseignement nautique, après un examen passé à l'école sous la présidence de M. Réveillé, professeur sur le Borda, voilier école de la Marine nationale. En 1906, vingt-quatre inscrits maritimes sont diplômés et le nombre d'élèves fréquentant l'école de pêche s'élève à cent dix-neuf au total[13] :

Cours de mousse (12-16 ans)	38 élèves
Adultes (timoniers, manœuvres, pilotes militaires)	35
Vétérans	18
Cours supérieurs (élèves avec le certificat d'études nautiques)	14
Ouvriers (Serruriers ou forgerons pour mécaniciens de la Flotte)	14

13 1906, rapport du directeur de l'école de pêche, Rivoal, au préfet Collignon et à l'inspecteur général de l'Instruction publique sur le nombre d'élèves fréquentant l'école de pêche

À la même époque, on compte 76 élèves à Concarneau et 106 à Audierne, c'est dire l'importance de l'École de pêche de Douarnenez !

L'école est alors installée à l'EPS, dont les locaux sont en mauvais état et surtout insuffisants, comme le fait remarquer le préfet le 17 décembre 1906. Est-ce dans le but de pallier ce manque de place ? En tout cas, le Conseil général du Finistère approuve dès mars 1905 la création d'une école de pêche à Tréboul. Il ne s'agit pas d'une création de poste, mais d'un détachement. Ainsi le directeur de l'école publique, Théophile Nicolas, qui donne déjà des cours de navigation élémentaire, dispense également les cours nautiques pour les enfants de 10 à 12 ans préparant le certificat d'études. Les cours ont lieu dans les locaux de la cantine scolaire de l'école communale de Tréboul. En février 1907, le maire de Tréboul, Jean Gonidec, fait voter un crédit d'éclairage et de fournitures pour l'école de pêche et de navigation élémentaire. Il y a donc bien des « cours nautiques » à Tréboul, et ce sera le cas jusqu'en 1916.

En 1912, l'École de pêche de Douarnenez est divisée en quatre sections d'enseignement[14] : les mousses (de 20 à 60 présents) d'octobre au 15 juin, les vétérans (de 5 à 20) d'octobre à janvier, les jeunes gens (de 15 à 45) d'octobre au 1er mars et les mécaniciens (de 30 à 45) de novembre au 15 juin. En 1913, le directeur accepte seulement deux divisions à la fois : bornage[15] et examen d'aptitude jusqu'au 15 février, mousses et mécaniciens, après cette date. Les mousses suivent le programme officiel pour la préparation au certificat d'aptitude. Les mécaniciens étudient surtout la machine à vapeur. Cela représente environ quarante heures de cours par semaine. Sept élèves ont été reçus au dernier examen de patron au bornage. Sept autres n'ont pas pu se présenter, car la date de l'examen était trop tardive. Les marins-pêcheurs admis à ce brevet avaient 40, 30, 20, 19 et 18 ans.

Le député Le Bail s'extasie de ces résultats obtenus par des hommes qu'il dit « frustres et peu instruits ». M. Rivoal lui répond : « Maintenant, Monsieur le Député, il vous paraîtra peut-être intéressant de savoir comment des marins-pêcheurs sans instruction peuvent, en toute certitude, se rendre du premier coup, de Bretagne au port de La Corogne, effectuant ainsi, à une très grande distance des côtes, un parcours de 300 milles nautiques environ. Pour accomplir, sans guide, un aussi long trajet, ces hommes sentent que leurs grandes qualités natives de marins ne leur suffisent pas, et ils viennent tous à l'école de pêche passer les heures de liberté que leur laisse l'armement des bateaux. En douze ou quinze leçons,

14 Rapport du député Le Bail dans le *Bulletin trimestriel d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes,* XVIIIe année, n°3, juillet-septembre 1913.

15 Voir glossaire p. 208.

ils apprennent à corriger et à faire valoir les routes données, à tracer les routes sur la carte, à déterminer la variation de leur compas au moyen de l'alignement de deux points en vue ou au relèvement de la Polaire. » La dernière leçon avant le départ en mer met en application les notions assimilées. Chaque marin a son compas. Maître et élèves déterminent ensemble la déclinaison au moyen d'une méridienne tracée à l'école, sur un plan horizontal. L'exercice se déroule ainsi :

Vous partez de tel port. La variation moyenne de votre compas pendant la traversée sera de tant de degrés.

1° Tracez l'angle de route vrai sur votre carte routière ;

2° Indiquez la route que vous devrez suivre au compas ;

3° Calculez le nombre de milles que vous aurez à parcourir et le temps probable que vous emploierez si la vitesse moyenne de votre bateau est de tant de nœuds.

Pour résoudre ce problème, chaque homme dispose de la carte routière du bord, d'un compas à pointes sèches, d'un crayon, d'une règle plate, d'un rapporteur et d'un cahier sur lequel il effectue les exercices d'arithmétique. M. Rivoal précise : « Tracées par une rude main de pêcheur, les côtes de l'angle de route sont loin d'avoir la finesse qu'il conviendrait, et les chiffres ne sont pas toujours bien formés ; mais les réponses ne sont jamais erronées, et c'est l'essentiel. »

La leçon terminée, les pêcheurs emportent le matériel prêté par l'école de pêche.

À Concarneau, le directeur, M. Nicolas, ancien élève comme M. Rivoal, du professeur Guillard, fondateur de la première école de pêche à Groix, suit la même méthode d'enseignement (exercices théoriques et pratiques) et obtient lui aussi de bons résultats aux examens.

Le Député Le Bail poursuit son rapport : « Le programme vise à former des jeunes gens à l'esprit pratique et capables de réussir dans toutes les situations de la vie, qu'ils s'adonnent aux carrières de l'industrie ou à la marine. Dans ce but, les élèves sont répartis en deux sections dont l'une vise spécialement l'apprentissage manuel des mécaniciens, charpentiers ou entrepreneurs du bâtiment, et l'autre, plus spéciale à la navigation, prépare aux écoles d'hydrographie, aux spécialités de la flotte : « timoniers, fourriers, pilotes, canonniers, manœuvriers » et à la pêche hauturière. »

En 1911, les écoles de pêche dispensent des cours d'instruction générale et préparent aux examens suivants : brevet de petite pêche, brevet de pêche au large, brevet de grande pêche. Mais de 1906 jusqu'aux années 1930, on déplore un manque de cohésion dans les programmes des écoles de pêche. Le maître

établit son propre programme par sessions de formation entre les périodes de pêche, ce qui facilite le travail des élèves. Ces derniers, selon leur embarquement, quittent l'école et y reviennent de façon épisodique. On peut y voir une contradiction entre obligation scolaire affirmée et besoin socio-économique des populations littorales.

Bulletin de la Société d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes, 1923. (Coll. Denis Biget)

L'État lance un plan de réforme et souhaite le rattachement des écoles au Ministère de la Marine, sous la Haute direction du préfet, mais aussi l'adoption d'un programme unique et la création d'un diplôme de 1re et de 2e catégorie, assorti d'un droit exclusif à commander un bateau de pêche d'une certaine catégorie ou d'un certain tonnage. Mais ce n'est pas gagné.

La Société d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes, qui a créé la première école de pêche, à Groix, souhaite de son côté que les écoles soient rattachées au Ministère de l'Instruction publique, considérant que si elles restent départementales ou municipales, elles n'auront jamais les moyens de leurs ambitions et finiront par disparaître. Elle voudrait aussi que l'enseignement maritime devienne une branche spéciale de l'enseignement primaire. En attendant, le nombre croissant de jeunes en formation maritime facilite le recrutement de la marine de guerre, comme préconisé par l'arrêté Cheron du 24 septembre 1909. Pour le sous-secré-

taire d'État à la Marine du même nom, « si les pêcheurs servent la Nation par leur dévouement et leur travail, la Nation se doit à son tour d'aider les pêcheurs ». Des marins-pêcheurs bien préparés à la manœuvre, à la navigation, conscients de leur inscription dans l'histoire maritime du pays et formés à l'organisation militaire devraient constituer la « pépinière féconde de l'État » et être, en cas de conflit, de bons marins pour armer ses flottes, garder ses ports et « défendre ses colonies ». L'arrêté Cheron précise donc le fonctionnement de la préparation en matière de pêche et de service de la flotte armée. Il ajoute au programme des écoles de pêche un chapitre sur l'organisation de la Marine militaire et prévoit des passerelles vers ses écoles. D'autre part, le passage par l'école de pêche donne aux marins un certain nombre d'avantages militaires et de carrière. Les nouvelles directives de 1924 critiqueront cette orientation, considérant que cet arrêté sacrifie trop l'enseignement des pêches à la préparation militaire.

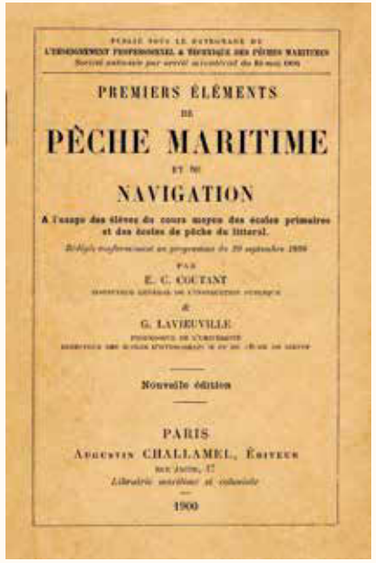
PREMIERS ÉLÉMENTS
DE
PÊCHE MARITIME
ET DE
NAVIGATION
À l'usage des élèves du cours moyen des écoles primaires et des écoles de pêche du littoral.
PAR
E. C. COUTANT
&
G. LAVIEUVILLE
Nouvelle édition
PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
1900

Livre en usage dans les écoles de pêche. (Coll. Denis Biget)

Au début du xx[e] siècle, l'État n'est pas le seul à s'intéresser à ces populations maritimes. Jacques de Thézac, catholique fervent, rentier et plaisancier, crée son premier Abri du marin en 1900, sur l'île de Sein. Par un courrier daté du 27 octobre 1901, il contacte officiellement la municipalité de Douarnenez pour demander l'autorisation de construire un Abri du marin sur le terrain occupé par la batterie du Rosmeur. En bas, une grande salle doit y être consacrée aux cours de navigation, aux conférences sur l'hygiène et la bonne moralité des marins, qu'il s'agit de détourner des estaminets et de la boisson. À l'étage, il est prévu d'installer une bibliothèque, un dispensaire et un dortoir, un luxe pour les marins-pêcheurs en escale, qui n'ont pour seul refuge que leurs inconfortables chaloupes à fond creux. En 1907, dans son livre *Sur la côte*, l'écrivain Charles Le Goffic salue l'initiative de Jacques de Thézac : « Cette grande et belle œuvre qui témoigne des prodiges qu'on peut attendre de l'initiative privée, quand elle a la foi et qu'elle est désintéressée ».

De 1905 à 1912, les radicaux, anticléricaux, dominent la vie politique douarneniste et refusent, sans grande surprise, le projet De Thézac. Il est par contre accepté par la municipalité conservatrice élue en mai 1912. Le projet correspond à la volonté du nouveau maire, Louis Le Guillou De Penanros, usinier, qui prône l'ordre et la sécurité. L'Abri du marin est inauguré à Douarnenez, en 1914. Quinze abris sont construits sur le littoral cornouaillais.

Douarnenez en 1914 Le môle. (Coll. F. Tanter)

Pendant la première Guerre Mondiale, l'esprit de l'Union Sacrée a mis en sommeil, à Douarnenez comme ailleurs, les querelles idéologiques. La pêche de la sardine est généralement bonne sur les côtes bretonnes, où le filet droit suffit à prélever la quantité de poisson nécessaire aux besoins des conserveries. Les marins vendent tout et à un prix jamais atteint en ce qui

concerne la sardine. On assiste à la réouverture de « fritures » qui avaient fermé pendant la crise d'avant-guerre. À Douarnenez, Henri Chancerelle quitte le Portugal et rejoint son frère Charles en 1915 pour diriger une usine désaffectée. Puis c'est le tour de l'autre frère, Pierre, qui lance ses marques de « sardines patriotiques » : *Duguesclin, France, Jeanne Hachette, Le Clairon Français*. Il faut fournir la troupe. Tout cela malgré les restrictions sur les approvisionnements en fer blanc, en huile, le manque de personnel masculin, mobilisé, les risques pour les bateaux, de sortir en temps de guerre, la rareté de la rogue norvégienne. Des sursis de départ à la guerre sont accordés à des soudeurs, indispensables dans les conserveries, ainsi qu'à des directeurs d'usines. Ainsi dans le contexte terrible de la première guerre mondiale, l'activité maritime survit.

Durant cette période, l'Abri du marin est occupé par un régiment. De ce fait, en 1916, l'enseignement maritime est assuré par M. Rivoal, dans une école de danse, en face de l'église de Ploaré. Peu de mentions de l'existence de cette école entre 1916 et 1925, si ce n'est qu'en novembre 1923, le Conseil municipal de Tréboul accorde une subvention de 100 francs à l'école de pêche de Douarnenez.

Abel Méter, ancien directeur de l'école de 1963 à 1981, parle d'une rivalité idéologique : « Je me suis laissé dire par des anciens qui avaient fréquenté cette école qu'il y avait des différends entre les élèves et les enseignants, parce que les enseignants, qui étaient des instituteurs, mettaient trop en avant la laïcité. » D'après lui, ça ne devait pas plaire à certains marins, chrétiens très assidus, qui ont retiré leurs enfants de l'école de pêche. Ce n'est pas tant l'école républicaine qui est critiquée, que son anticléricalisme. Les premières décennies de l'école sont marquées par une double opposition : d'une part, aux yeux d'une grande partie de la population maritime, on apprend en faisant, donc l'école n'est pas indispensable, et d'autre part, l'école de pêche est anticléricale et provoque l'hostilité des chrétiens.

L'école face à la diversification des activités

En 1919, le maire, Le Guillou de Penanros, un conserveur, tente d'obtenir des subsides de l'État afin d'implanter à Douarnenez un grand port de pêche en eau profonde, grâce aux dommages de guerre payés par l'Allemagne vaincue. Les bistrotiers du quartier du Rosmeur protestent, craignant qu'on ne l'installe à Tréboul. Il y a aussi la crainte de la profession de voir débarquer des armements industriels, les Douarnenistes voulant rester artisans et maîtres de leur destin.

Mais dans cet après-guerre, les lignes politiques bougent et impactent la population douarneniste : influence de la révolution bolchévique

d'octobre 1917, montée du pacifisme chez les socialistes et répercussion des mutineries dans la flotte française envoyée sur la mer Noire en avril 1919 pour soutenir les contre-révolutionnaires russes. Cela favorise, en décembre 1919, l'élection du socialiste Fernand Le Goïc, enseignant, à la tête de la mairie de Douarnenez[16].

Au même moment, la loi Astier du 25 juillet 1919 encadre l'Enseignement technique industriel et commercial. Une commission locale professionnelle est chargée d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des industriels locaux. Cette organisation s'en remet aux groupements patronaux (dont les armateurs) et à la commune. Le 3 janvier 1920, le Conseil municipal décide de doter l'EPS d'un professeur de sciences appliquées et d'un enseignant maritime choisi parmi d'anciens capitaines au long cours et officiers de marine, afin de répondre à la vocation maritime et professionnelle de l'école publique. Ces deux professeurs sont reconduits dans leurs fonctions le 28 août 1920. Lors d'une réunion de la SFIO, en mai de la même année, Daniel Le Flanchec, communiste et futur maire de la ville, prend la parole pour moucher le « professeur » Le Goïc, en disant que « ce n'est pas à l'école qu'on apprend à pêcher la sardine. » Les deux hommes se vouent une haine farouche.

En 1921, la municipalité fait l'acquisition d'une grande baraque « troupe » au camp de Meucon, dans le Morbihan, pour l'EPS divisée en école de pêche et en classe de troisième année. L'EPS compte 195 élèves dont 80 de Douarnenez, l'école de pêche reçoit également des élèves des autres communes, ce qui justifie une demande de subvention au Département. En 1923, sous le mandat de Sébastien Velly, premier maire élu en France sous l'étiquette du Parti communiste[17], l'école de pêche est soutenue et, toujours logée dans l'EPS, agrandie en 1924. Rancunier, l'ancien maire Le Goïc ironise : « J'apprends que la municipalité communiste envisage la création d'un cours d'hydrographie. Que va dire, bonne mère, Le Flanchec… Malheur ! On va apprendre à pêcher la sardine à l'école, maintenant ! Sûr

16 Son élection est invalidée par la préfecture en juin 1921 pour non-résidence dans la ville. Le Goïc démissionne à la suite du rejet par le Conseil d'État de son pourvoi en appel.

17 Si certaines villes sont devenues communistes avant Douarnenez c'est que leur maire SFIO, élu en 1919 au moment des premières élections municipales de l'après-guerre, a adhéré à la SFIC (premier nom du PCF) au lendemain du Congrès de Tours (décembre 1920, scission entre les socialistes et les communistes). Mais c'est bien à Douarnenez qu'il y a eu pour la première fois un maire élu sous l'étiquette du Parti communiste. En effet, les 8 et 15 mai, des élections complémentaires se déroulent à la suite de la démission de quatre conseillers municipaux. L'élection du maire ne se fait pas facilement, à l'issue de trois tours de scrutins aux résultats différents, et il faut attendre la décision du conseil de préfecture, le 2 juillet 1921, pour déclarer Sébastien Velly, communiste, maire de Douarnenez.

que l'œil de Moscou va filer sur Paris pour préparer une exécution en masse ! » Pas très fin, quand on sait que Le Flanchec était borgne…

Commencé au début du siècle, avec les crises sardinières, le déclin de la population douarneniste se poursuit et s'accompagne de son vieillissement : 12 259 habitants en 1921, 10 556 en 1936. Ainsi, d'après JP Dubois[18], on compte, en 1920, 4800 inscrits maritimes, dont 1550 ont plus de 50 ans. Ils sont 5460 en 1927, dont 1900 ont plus de 50 ans. Cette progression signe le redémarrage de l'activité maritime dans les années 1920. Mais ils ne sont plus que 3470 en 1937. Entre 1921 et 1924, la flotte passe de 900 à 698 unités.

Les premiers bateaux motorisés sont mis à l'eau au milieu des années 1920. C'est le cas des annexes de « mauritaniens[19] », en 1927. Ces premières innovations techniques nécessitent de nouveaux savoirs. Mais la modernisation reste quand même très limitée, comme l'illustre la construction des grands langoustiers de plus de cent tonneaux, qui ne bénéficient pas de la révolution technique qui touche le secteur de la pêche depuis la fin du XIXe siècle, ne disposant pas de vapeur, ni de moteur, ni de chalut. Les moteurs, même s'ils se généralisent, sont uniquement utilisés comme complément au gréement, et les langoustiers mauritaniens restent encore, à la veille de la seconde guerre mondiale, des voiliers. L'organisation des armements, y compris ceux des grands langoustiers, conserve une structure traditionnelle et artisanale héritée de l'armement sardinier. « À la langouste » comme « à la sardine », les pêcheurs possèdent les moyens de production, même depuis que le filet de coton a remplacé le filet de chanvre. À la différence de Boulogne, où, dès le milieu du XIXe siècle le coton supplantant le chanvre, le filet, plus cher, n'est plus propriété du marin. Les marins sont toujours exclusivement rémunérés « à la part ». Ainsi, à Douarnenez, la pêche reste foncièrement artisanale[20], avec des pratiques sociales et financières particulières. La pratique du mousse à terre (trop jeune pour embarquer, il aide l'armement du bateau à quai) ou des « filets de veuves » (embarquement de filets à leur nom, ce qui leur permet de percevoir une petite rémunération) illustre les pratiques sociales de la pêche artisanale qui font la fierté des marins. Le bateau est la propriété du patron, qui trouve les capitaux nécessaires auprès des commerçants locaux et des agriculteurs du voisinage. Son exploitation est assurée uniquement par le patron, chef

18 DUBOIS Jean-Pierre (1964). *Douarnenez. Évolution et perspective de développement économique*, Quimper, Bargain.

19 Voir glossaire p. 208.

20 Définition de la pêche artisanale : bateaux ayant une jauge de moins de cent tonneaux, armement exclusif à la part, direction économique détenue par le patron en accord avec son équipage. 10 % au moins du navire appartient au patron ou à un autre membre navigant de l'équipage…

de l'entreprise et l'équipage, la part réservée au bateau servant à payer les réparations. Ce statut correspond à celui du « maître artisan », défini par la loi du 25 juillet 1925. Pour les Chambres des métiers, il n'y a pas de caractère industriel[21].

Le développement d'une flottille pratiquant la pêche aux crustacés au loin, alternativement avec la pêche au thon et au maquereau de dérive, marque ce début de XXe siècle : entre la pêche côtière et la grande pêche, apparaît alors la pêche hauturière.

Les aventures de Corentin, 1er janvier 1925
Ils ont tué not' maire !

« C'est le Jour de l'an. Depuis novembre, Mammig est en grève, comme toutes les ouvrières de la friture. C'est dur, mais faut tenir. Pour alors, la saison de la sardine est terminée. Mais quelquefois, Mammig, je l'ai vue travailler quatre-vingts heures dans la semaine. Elle avait douze ans, quand elle a commencé à l'usine. Elle était tellement fatiguée l'été dernier, qu'un soir elle a eu du mal à monter l'escalier, en arrivant à la maison sur le coup de minuit. Et il lui fallait repartir au petit matin, encore ! Tadig n'a rien su. Il était parti en pêche. C'est comme ça à la saison : quand Tadig rentre, c'est Mammig qui s'en va à la friture, et quand Mammig rentre, c'est Tadig qui part à la sardine. Des fois, même, il dort sur la chaloupe. Y'a que le dimanche… Dans la maison où on habite, on est deux familles par étage, chacune entassée dans deux pièces ; ça fait qu'on est trente-six sur trois étages et ça fait du monde ! Et avec les petits en plus, ça en fait du bruit ! Dans les lits, pour dormir, des fois c'est chacun son tour. Au point du jour, on entend le bruit des sabots des femmes sur les pavés et leurs cris pour dire que c'est l'heure d'aller à la friture : "D'ar fritur ! Merc'hed d'ar fritur !". Mais ce matin et les jours derniers, rien du tout. Parce que c'est grève générale dans la vingtaine d'usines de la ville. On manifeste tous les jours avec les femmes. On chante. Et on crie : "Pemp real a vo !", pour demander l'augmentation de cinq sous à l'heure. Tenir. C'est dur, mais faut tenir. Aujourd'hui, la ville est toute agitée, encore plus que les autres jours. Je sens qu'il va se passer quelque chose. Les gens parlent par petits groupes. Y'en a qui disent que l'armée va venir pour mater les Douarnenistes. Ils ont qu'à essayer, tiens ! Sur le coup de six heures du soir, je vois qu'il y a foule sur Tal ar Groaz et au café l'Aurore. Il paraît que Flanchec, notre maire, y mène la danse. La grève, il en fait son

21 Car il n'existe pas de direction financière distincte des services techniques d'exécution ni de personnel salarié lié par un contrat, ni de propriété industrielle caractérisée par une marque.

affaire. Il est avec nous, Flanchec ; il dit qu'il sera avec nous jusqu'au bout, et moi, je le crois. Sans lui, on y arriverait pas. Mais avec lui, on est sûr de gagner. En jouant des coudes, j'arrive à me faufiler dans le café. Sacré Flanchec ! Je le vois dans le fond, debout sur une chaise. Il chante *Marseille-Bordeaux* et des chansons paillardes. Ça boit et ça rigole. Et la foule reprend en chœur : "Pays charmant, aux récits épatants / Chez nous seulement on dit de grandes choses". Voilà qu'on appelle Flanchec. Des jaunes qui veulent discuter. Flanchec rigole. C'est pas ça qui va lui faire peur. Il descend et la foule le laisse passer. Et puis ça claque très fort. Je ne comprends pas de suite. Des coups de feu ! Oui, des coups de feu. C'est la panique. J'entends crier : "C'est les jaunes. Ils ont tué Flanchec !" Je sors, et sur la place, devant la croix, c'est moi qui crie, maintenant, c'est plus fort que moi : "Tous à l'Hôtel de France !" On marche. On est très nombreux. On rentre là-dedans, où les usiniers ont l'habitude de se retrouver. Et on casse tout. Tout ! Vengeance contre les exploiteurs qui ont tué not' maire ! Mais ça suffit pas. Y'en a qui parlent de foutre le feu aux maisons des usiniers, d'autres de leur faire la peau. On réfléchit pas ; on est en colère, c'est tout. Les gars sont comme fous, et moi aussi… Les gendarmes sont partout, maintenant. Ils vont faire la chasse et il va falloir se battre avec eux…

Et puis voilà que les gars des syndicats viennent à notre rencontre. Y'a des gars de chez nous et aussi des communistes de Paris, comme Henriet, le député. On dirait qu'ils sont pas d'accord avec nous. Pourquoi ? Alors, je vois mon père qui arrive à son tour. Il fonce sur moi et me dit : "Corentin ! Arrête ça ! Flanchec n'est pas mort et y'a grande réunion aux halles pour décider de la suite." Certains veulent continuer quand même. On est à deux doigts. »

Crise sociale et restructuration de l'école

Daniel Le Flanchec, le charismatique tribun communiste, est élu maire le 7 octobre 1924. Son premier conseil municipal marque une inflexion très nette : sortir Douarnenez de son sous-équipement, lutter contre le mal logement, la précarité. La construction d'un gril de carénage au Port-Rhu est déjà actée.

1924, c'est l'année de la grande grève des ouvrières des conserveries, pour la revalorisation de leur salaire. Elle débute le 20 novembre, faisant connaître Douarnenez partout en France et en Europe. Malgré la loi de 1919 sur la journée de huit heures, les ouvrières des « fritures » travaillent parfois 80 heures d'affilée en cinq jours. La misère encore. La note du commissaire de police, transmise au Préfet du Finistère est éloquente : « Les marins-pê-

cheurs et ouvriers se nourrissent de pain en hiver, pommes de terre, poisson salé. Le pain entre pour 60 % de la nourriture des familles pauvres qui ne pourront équilibrer leur budget qu'en diminuant la ration de pain[22]. » Douarnenez compte alors vingt et une usines, les fameuses « fritures ». La grève est soutenue par la municipalité, son maire Daniel Le Flanchec, ancien anarchiste individualiste devenu communiste, et le très actif militant communiste Charles Tillon. Un incroyable réseau de solidarité à travers tout le pays permet aux grévistes de tenir. Pour répartir les dons, il faut une organisation exemplaire. Un véritable soviet ! Le Parti communiste est en première ligne. On connaît la suite. Des tueurs à la solde de certains conserveurs tentent d'assassiner le maire. Les sardinières, victorieuses, obtiendront finalement l'augmentation de cinq sous demandée. « Pemp real a vo ! ». Et en 1925, Joséphine Pencalet sera l'une des dix premières conseillères municipales élues en France, avant d'être destituée, les femmes n'ayant pas le droit de vote.

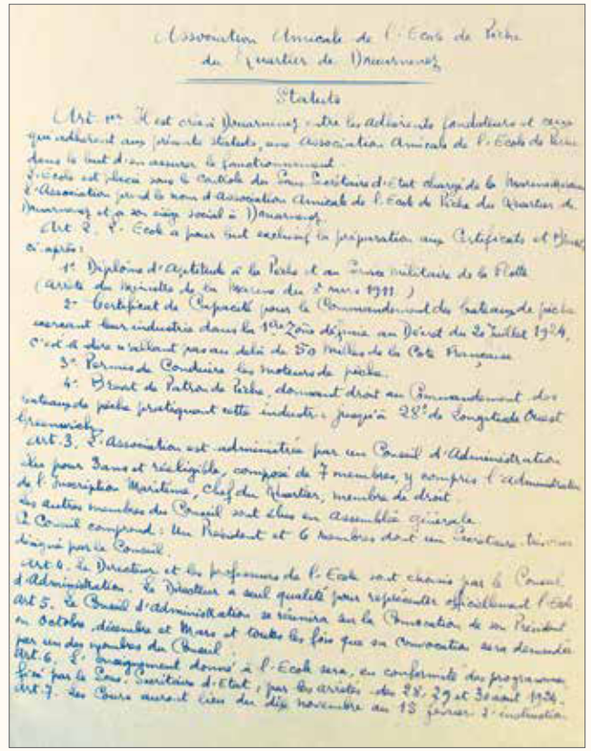
Association Amicale de l'Ecole de Pêche
du Quartier de Douarnenez

Statuts

Art 1er. Il est créé à Douarnenez entre les adhérents fondateurs et ceux qui adhéreront aux présents statuts, une Association Amicale de l'Ecole de Pêche dans le but d'en assurer le fonctionnement.
L'Ecole est placée sous le Contrôle du Sous Secrétaire d'Etat chargé de la Marine Marchande. L'Association prend le nom d'Association Amicale de l'Ecole de Pêche du Quartier de Douarnenez et a son siège social à Douarnenez.
Art 2. L'Ecole a pour but exclusif la préparation aux Certificats et Brevets ci-après :
1° Diplôme d'Aptitude à la Pêche et au Service auxiliaire de la Flotte (arrêté du Ministre de la Marine du 2 mars 1911)
2° Certificat de Capacité pour le Commandement des bateaux de pêche exerçant leur industrie dans la 1re Zone définie au Décret du 24 Juillet 1924, c'est à dire n'allant pas au delà de 50 milles de la Côte Française
3° Permis de Conduire les moteurs de pêche
4° Brevet de Patron de Pêche, donnant droit au Commandement des bateaux de pêche pratiquant cette industrie jusqu'à 28° de Longitude Ouest Greenwich.
Art 3. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration élu pour 3 ans et rééligible, composé de 7 membres, y compris l'Administrateur de l'Inscription Maritime, Chef du Quartier, membre de droit.
Les autres membres du Conseil sont élus en Assemblée Générale.
Le Conseil comprend : Un Président et 6 membres dont un Secrétaire-Trésorier désigné par le Conseil.
Art 4. Le Directeur et les Professeurs de l'Ecole sont choisis par le Conseil d'Administration. Le Directeur a seul qualité pour représenter officiellement l'Ecole.
Art 5. Le Conseil d'Administration se réunira sur la Convocation de son Président en Octobre, décembre et Mars et toutes les fois que la Convocation sera demandée par un des membres du Conseil.
Art 6. L'engagement donné à l'Ecole sera, en conformité des programmes fixés par le Sous-Secrétaire d'Etat ; par les arrêtés des 28, 29 et 30 août 1924.
Art 7. Les Cours auront lieu du dix novembre au 15 février. L'instruction

22 LE BOULANGER Jean-Michel (1998). *Ni Dieu, ni maître : Le Flanchec*, Douarnenez, Mémoires de la ville.

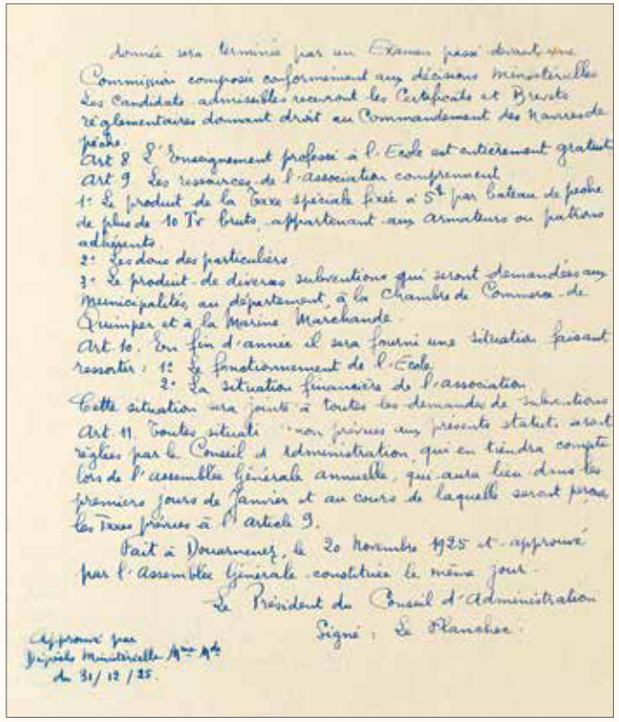

Statuts de l'Association Amicale de l'École de Pêche du Quartier de Douarnenez. 20 novembre 1925 signés Le Flanchec. (Archives Nationales)

Le 20 novembre 1925, l'association Amicale de l'École Maritime (AEM) est créée, pour assurer le fonctionnement de l'école, sous la présidence du maire Le Flanchec. La formation de patron pêcheur est instaurée. Un décret du 24 juillet 1924[23] définit les conditions dans lesquelles doivent être délivrés les brevets nécessaires au commandement des navires de pêche et les zones que ces brevets autorisent à fréquenter. La première zone s'étend des côtes françaises jusqu'à 50 milles au large, la deuxième au-delà de 50 milles des côtes françaises jusqu'à 72° latitude nord, à l'équateur au sud, à 28° à l'ouest et à 26° à l'est. Elle comprend aussi toute la Méditerranée. La troisième zone s'étend au-delà des limites de la deuxième. Pour pouvoir exercer dans chacune de ces différentes zones, plusieurs conditions doivent être remplies. Plus la zone est large, plus le brevet que doit posséder le pêcheur est important. Sous le contrôle du sous-secrétaire d'État de la Marine marchande, l'école de pêche prépare aux certificats et brevets suivants :

23 BIGET D., L'enseignement professionnel des pêches maritimes en France : essai d'anthropologie historique (1895-2007), Paris, L'Harmattan, 2009, p.97

- Diplôme d'aptitude à la pêche et au service militaire de la flotte (arrêté du Ministère de la Marine du 8 mars 1911) ;
- Certificat de capacité pour le commandement des bateaux de pêche exerçant leur industrie dans la première zone ;
- Permis de conduire les moteurs de pêche ;
- Brevet de patron de pêche donnant droit au commandement des bateaux pratiquant cette industrie dans la deuxième zone.

Dessin de Charles Kérivel

En préparant aux diplômes de commandement, l'école peut devenir un moyen de sortir de sa condition de matelot, même si à cette époque, les futurs patrons étaient pour la plupart fils de patron !

Dans ces années 1920, la situation du port peut sembler florissante. Deuxième port par le nombre des marins, Douarnenez est le premier port français par le nombre d'unités de bateaux de pêche, mais avec un faible tonnage : il ne se place qu'en huitième position pour la valeur du poisson pêché, en 1925. Car la sardine domine encore les apports. La profession refuse de s'orienter dans la voie du chalutage, pour respecter la volonté des pêcheurs douarnenistes de contrôler leur flottille.

Ce refus d'une innovation brutale et la volonté de maintenir un cadre traditionnel seront encore à l'origine des difficultés rencontrées pour construire un port industriel. Les polémiques se multiplient… et les années passent. La ville doit-elle payer ? Et combien ? En 1925, le sous-secrétaire d'État qui pilote le dossier s'appelle Charles Daniélou, il est maire de Locronan et fils d'un ancien maire de Douarnenez. Il croit au projet. L'occasion est belle. Mais la Ville veut plus que les 50 % de financement proposés par l'État. Les grandes grèves de 1924, l'image d'une ville rebelle, tout cela fait très peur du côté de la Chambre de commerce. Le projet est finalement abandonné par la municipalité, en 1927. Pour le maire, Daniel Le Flanchec, les intentions du gouvernement étaient claires : « Chasser le syndicat de l'usine, les communistes de la mairie, buts nécessaires à leur plan de développement industriel de leurs usines et de la pêche aux dépens des ouvriers et des marins. Leur véritable but, c'est l'obligation de la pêche au filet tournant, l'expropriation des petits patrons, la création d'une nouvelle tribu d'actionnaires armateurs, la maîtrise des cours du poisson et les beaux bénéfices de la conserve, accrus insolemment, tout cela avec la

complicité d'un Daniélou, armateur, profiteur et ministre[24]. » Les crédits prévus serviront finalement à la construction du port de Lorient-Keroman. En fait, plusieurs projets de modernisation du port ont vu le jour, comme celui de la construction d'un môle de 350 m de long reliant l'Île Tristan au continent, réclamée par une partie des pêcheurs qui se plaignent de l'insuffisance du port pour abriter 700 chaloupes et canots de pêche, ainsi qu'une quarantaine de bateaux de 25 à 100 tonneaux. La réalisation sur le port du Rosmeur d'une digue reliant le Flimiou à la côte et d'un môle de 300 mètres de long ne commencera qu'en 1937.

En attendant, la diversification des pêches, qui a commencé avec le siècle, se renforce. Le maquereau de ligne et de dérive prend de l'importance, avec l'extension des zones de pêche jusqu'au canal Saint Georges et en Mer d'Irlande. On assiste aussi au développement de la pêche thonière (le premier thonier date de 1905) et de la pêche langoustière, avec la recherche de nouveaux fonds en Gambie et aux Caraïbes. Elle devient, comme la pêche à la palangre, une pêche annuelle. Cette diversification annonce la fin de la suprématie de la sardine et caractérise dorénavant le port : « Douarnenez doit être félicité pour ses pêches de toutes sortes et de toutes saisons, ainsi que ses pêcheurs pour l'activité exceptionnelle qu'ils montrent à rester à bord par toute saison, quitte à changer de bateau, d'horizon, d'espèce pêchée[25] ». Cette fois, c'est sûr, les marins ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences.

Extrait du cahier de François Berlivet

Né le 15 novembre 1913 à Douarnenez, François Berlivet, marin-pêcheur et ancien élève de l'école de pêche de Douarnenez vers 1926 est inscrit au quartier de Douarnenez sous le numéro 6254. Il est versé au rôle d'équipage du *Mamm Doué* comme matelot le 25 septembre 1941. Il se marie à Renée Rochedreux le 5 octobre 1943 avec qui il réside au 5 de la rue du Champ de Foire. Il est ensuite matelot sur plusieurs bateaux. Titulaire du Brevet de patron complet, il embarque comme patron sur le *Thérèse* du 14 août 1944 au 25 septembre 1944. Le 12 juillet 1948, il prend le commandement du *Jules Verne*, jusqu'à son tragique naufrage, en 1953, où il perd la vie. Au total, à l'orée du XXIe siècle, on ne comptera en cent ans pas moins de 870 marins, originaires de Douarnenez, péris en mer.

24 LE BOULANGER Jean-Michel (1998). *Ni Dieu, ni maître : Le Flanchec*, Douarnenez, Mémoires de la ville.

25 ROBERT-MULLER Charles (1944). *Pêche et pêcheurs de la Bretagne atlantique*, (ouvrage terminé et mis au point par M. Le Lannou), Paris, Armand Colin.

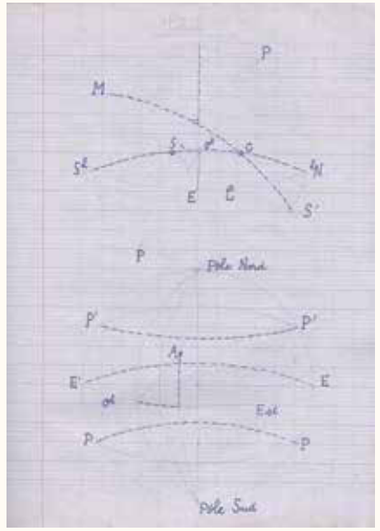

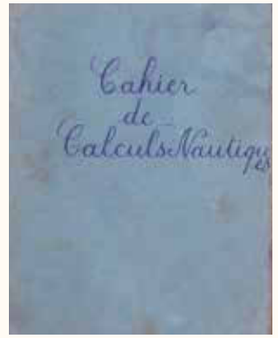

Cahiers de François Berlivet. (Coll. André Berlivet)

Livret maritime et portrait de François Berlivet. (Coll. André Berlivet)

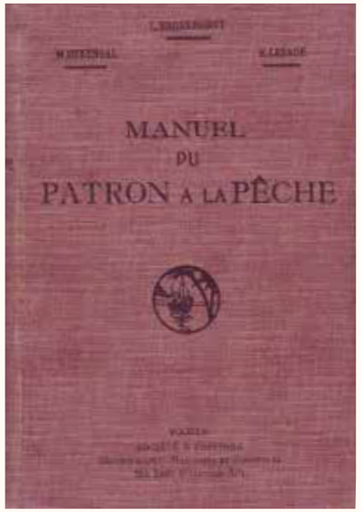

Manuel en usage dans les écoles de pêche de 1926 à 1960 environ. M. Hénensal, un des auteurs, est professeur à l'école de pêche de Douarnenez. (Coll. Denis Biget)

Mais au cours de ces années 1920, l'école de pêche répond-elle vraiment aux besoins de la profession ? Est-elle capable d'anticiper sur l'évolution des métiers et des techniques ? Attire-t-elle de nombreux élèves ? D'après un rapport de l'inspecteur de l'instruction publique en 1927, l'évolution générale de la profession détourne les enfants de pêcheurs des carrières maritimes[26]. En 1922 déjà, M. Henry, inspecteur d'Académie du Morbihan, passionné par la formation des marins, confiait à ses supérieurs que les jeunes instituteurs « se désolent du peu d'intérêt que les jeunes marins […] mettent à suivre les cours (d'enseignement nautique) et du peu de sérieux avec lequel ils envisagent leur avenir dans la carrière qu'ils ont embrassée. » L'Inspecteur d'Académie du Finistère lui aussi, se fait l'écho des enseignants qui déplorent « l'incuriosité des adultes pour la mer ». À Pouldreuzic, paraît-il, la plupart des enfants de 12 ans n'ont jamais été conduits à la grève. « Les marins-pêcheurs eux-mêmes ont un profond mépris pour tout ce qui est « enseignement » et qui leur semble trop « théorique ». « L'école de pêche de Douarnenez, bien installée, dotée d'un matériel abondant, pourvue de trois professeurs (outre l'administrateur, un commis de l'Inscription maritime et un ex-premier maître de la Marine marchande), n'a reçu cette année (en 1927) que 20 élèves, alors que 3000 marins sont inscrits dans ce port. »

26 Rapport de M. Maurice Roger, inspecteur de l'Instruction publique dans le *Bulletin trimestriel de l'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes*, XXII[e] année, n°2, avril – juin 1927.

À la lecture de ces commentaires, on comprend que l'enseignement maritime éprouve des difficultés, à Douarnenez comme ailleurs, et peine à s'imposer à la population maritime. Pourtant, l'établissement douarneniste est bien doté et fonctionne de façon rigoureuse. L'association est dirigée par un conseil d'administration (CA) élu pour trois ans et rééligible, composé de sept membres (y compris l'administrateur de l'Inscription maritime, chef du quartier, membre de droit). En 1925, le président du CA est Daniel Le Flanchec, maire de la commune. Le directeur et les professeurs sont choisis par le CA. L'enseignement dispensé est en conformité avec les programmes fixés par le sous-secrétaire d'État, en vertu des arrêtés des 28, 29 et 30 août 1924.

Les autorités tant municipales que nationales tentent d'adapter au mieux l'école. Ainsi le 24 janvier 1927, une circulaire du ministre de l'Instruction publique demande la création d'un cours professionnel obligatoire à Douarnenez, afin de répondre aux besoins des professionnels, et le 13 novembre 1927, le conseil municipal vote une subvention à M. Riou, instituteur détaché à l'école de pêche. Les cours ont lieu du 10 novembre au 15 février, c'est-à-dire pendant la morte-saison de pêche. L'école s'adapte au calendrier des pêches locales. L'examen est passé devant une commission. Les candidats admis accèdent au commandement des navires. L'enseignement est totalement gratuit. Les ressources de l'association proviennent de la taxe spéciale fixée à cinq francs par bateau de pêche de plus de dix tonneaux de jauge brute, appartenant aux armateurs ou patrons adhérents, mais aussi des dons des particuliers, ou des diverses subventions demandées aux municipalités, au Département, à la Chambre de commerce de Quimper et à la Marine marchande.

1932-1939 : Une économie en crise

Au cours des années trente, le secteur des pêches, comme les autres secteurs de l'économie française, entre dans une période difficile : une crise tardive en France, mais qui s'inscrit dans la durée et en profondeur. Si à partir de mai 1935, l'activité économique de la France connaît une certaine reprise, le secteur des pêches s'enfonce dans le marasme, qui va le laisser à peine convalescent à la veille de la seconde guerre mondiale. Même si la tradition de la voile protège le port de Douarnenez de la flambée du prix du carburant qui grève les charges des navires motorisés, la population maritime est touchée de plein fouet, comme l'illustrent les délibérations du conseil municipal. Le 6 août 1932, le Conseil municipal de Douarnenez accorde un soutien immédiat de 2000 francs aux marins-pêcheurs

grévistes. Le 10 février 1934, les langoustiers se plaignent de la mévente de leurs produits, due à l'importation de queues de langoustes réfrigérées. Ils demandent au conseil municipal d'adopter des mesures pour parer à la crise imminente des armements à la langouste. En 1937, lors de la fête de l'Arbre de Noël, la municipalité distribue des oranges et des sucres-pommes aux élèves pauvres des écoles libres, sur le crédit des indigents.

L'école de pêche fonctionne déjà depuis une trentaine d'années et dans cette période difficile les élèves se succèdent de façon assez soutenue mais fluctuante selon les années et les saisons, comme dans toutes les écoles de pêche du littoral français. Dans sa réunion du 7 décembre 1932, le CA de l'École de pêche de Douarnenez réclame le rattachement de l'établissement à la Direction de l'Enseignement Technique, demande relayée par le conseil municipal qui précise qu'il s'agit d'une école des métiers de l'industrie de la mer. Les cours sont désormais donnés dans l'école communale de garçons, à l'emplacement actuel du Centre des Arts.

Le 25 novembre 1937, le conseil municipal vote l'augmentation de 2000 à 3000 francs pour l'indemnité due à M. Guillou, professeur de navigation. L'indemnité est fixée à 500 francs pour M. Guellec, chargé du cours de moteur et de mécanique. Cette décision montre que la formation à la motorisation s'impose comme une première nécessité, à Douarnenez. L'école évolue-t-elle ainsi dans le bon sens, pour apporter aux jeunes marins les connaissances nécessaires à l'exercice de leur métier ? L'acquisition de ce savoir constitue-t-elle un moyen de promotion sociale et un levier pour améliorer les activités halieutiques et sortir la pêche de la crise ? Comment l'école est-elle perçue par la population et ses élèves ?

*Jean Marec (première rangée en bas, troisième en partant de la gauche) année scolaire 1931-1932 patron de pêche dérogataire en Mauritanie sur l'*Anni Téo *de 19 à 21 ans. (Coll. Danielle Gourlaouen)*

École de pêche, classe du patron de pêche, année 1932-1933. (Crédit A. Le Doaré)

*L'*Anni Teo *à gauche, à quai. (Source : Bagou Coz)*

Pierre-Charles Bizien, élève de l'École de pêche de Douarnenez en 1936

Pierre-Charles Bizien est allé pour la première fois à l'École de pêche de Douarnenez à 14 ans, en 1936. Les élèves sont alors majoritairement douarnenistes et issus du milieu. Il se souvient que les cours de pêche avaient lieu à l'école Victor Hugo, où une salle était réservée à l'école de pêche. M. Riou, instituteur à Pouldergat, y officiait. Arrêté par les Allemands pendant l'Occupation, il est mort en déportation.
« M. Riou portait toujours des guêtres, une canne, et il avait des manchettes sur lesquelles il prenait des notes. Les jeunes l'appelaient « Beau Citron », parce qu'il était toujours bien habillé… J'ai

fait un an avec celui-là, et un an avec M. Le Cossois, qui était commandant au long cours. »

« Les jeunes qui avaient eu leur Certificat d'études, même à 11 ans, avaient une dérogation pour embarquer. Moi j'ai commencé à 13 ans, sur mon *laz* (c'est-à-dire que tout ce qu'il pêchait était pour lui. C'était un moyen pour s'habituer à sortir en mer et de se préparer à apprendre le métier »).

« Les cours, c'était dur, hein ! On y apprenait la trigonométrie, la géométrie, tout ce qui se passait en dehors de… comment dire… autour du bateau… dans l'espace quoi !... En fait, il y avait les cours de barre et de route qu'on appelait ça et on faisait le point, aussi. Il y avait, comment des cours de… Ah ! C'est des machins de juristes… de réglementation, si on veut. »

« La salle de cours était une salle ordinaire avec de grandes tables, des encriers, des bancs. Y'avait des sextants et des cartes, tout ce qu'il fallait pour naviguer, quoi ! Dans ces années, le cours comptait vingt à vingt-cinq élèves. On avait des livres. J'ai jamais vu ces livres à la maison, ils devaient rester à l'école sûrement.

Y'avait des patrons aussi, parce qu'à l'époque y avait deux sortes de patrons de pêche : ceux qui passaient, et ceux qui n'étaient pas très costauds en maths. Des « restreints », qu'on appelait ça. On leur donnait un brevet de pêche restreint. »

« Les élèves avaient 14, 15 ou 16 ans. Y'avait les fils de patrons pêcheurs qui restaient ; ils faisaient deux ou trois ans à l'école de pêche à l'époque, pour avoir le brevet de patron, ou bien ils allaient plus loin, comme Jean Celton, qui est allé à Paimpol. Mais y'avait aussi beaucoup de jeunes qui savaient pas quoi faire. Et comme ils étaient mieux là qu'au bistrot, de toute façon… C'est vrai, si on n'était pas fils de patron, on y allait pour rigoler. »

« L'école de pêche suivait le rythme des saisons et les besoins du port. Mais la pratique reprenait vite le dessus. Vers janvier, les marins réarmaient les bateaux, et les jeunes quittaient l'école pour embarquer. On nettoyait les coques, et les caissons pour mettre de l'eau. Il fallait tous les gratter, tout nettoyer pour qu'ils soient propres, et cætera… Des fois on mettait quinze jours, hein ! »

« Les élèves de l'école de pêche étaient pour la plupart originaires de Douarnenez et surtout fils de marins-pêcheurs. Mais y'avait aussi des gens qui n'avaient pas le caractère marin et qui venaient à l'école de pêche pour pouvoir commander un bateau, des fils de commerçants, des fils de paysans… »

Tout au long de l'histoire de l'enseignement des pêches maritimes, on constate globalement en France que les fils d'inscrits maritimes

ne représentent, selon les époques, les lieux et les formations offertes, que 35 à 40 % des effectifs. Les Écoles d'apprentissage maritime, après 1940, les écoles maritimes et aquacoles, et aujourd'hui les lycées professionnels maritimes accueillent des jeunes d'horizons scolaires et sociaux variés. Cependant, le caractère maritime de cette formation engendre une certaine cohérence dans les apprentissages et une bonne cohésion de groupe. Les jeunes marins expriment leur différence d'appartenance et constituent un groupe facilement identifiable.

« Y'avait une bonne ambiance. Peut-être parce que la plupart des élèves avaient déjà navigué avant d'entrer à l'école. Moi, avant l'école de pêche, j'avais fait la pêche à la sardine, la palangre, le maquereau au filet. On naviguait à la voile. J'ai aussi navigué sur le Jeanne Hachette, un ancien mauritanien transformé, sur lequel on avait bouché les viviers, avec un moteur de 30 CV pour une longueur de 21 mètres. Alors finalement j'ai pas appris grand-chose à l'école de pêche. On allait là pour passer le temps, même si c'est toujours utile, mais pas forcément nécessaire pour faire le métier. Après l'école, j'ai navigué une quinzaine d'années et ça n'a pas tellement servi, puisque j'étais matelot.

Sur ce cliché datant de la fin des années 1930, pris sur le Nid du Petit, Pierre-Charles Bizien, 15 ans, entre son père, debout au centre de la photo, et René Carn, matelot. (Coll. Gaby Bizien)

Le métier de matelot et le métier de patron, c'est pas la même chose, hein ! Ah oui, j'ai appris peut-être à bien faire les nœuds, mais j'ai surtout appris beaucoup sur le tas. Comme bien d'autres… Mon beau-père Tin Goff qui était second à bord, qui n'a pas fait l'école de pêche, et qui a été à l'école jusqu'à 9 ans, il savait prendre une droite de

hauteur du soleil, faire le point sur la carte et tout ! Comment il avait appris ? Tout seul… avec le patron, en observant. C'était un cerveau. Il savait faire tout ça et c'était un type qui avait un truc inné avec la mer, avec la pêche. Il savait où et quand jeter les filets à l'eau, avec des fanaux pour les retrouver. Il avait fait une carte de la baie, avec toutes les basses, les marques, le clocher de Plonévez-Porzay et tous les bancs de poisson, tout ça… donc il savait aussi faire des cartes. »
L'épouse de Pierre-Charles Bizien se souvient de son père, Tin Goff : « Quand j'étais au collège, il m'aidait à faire mes maths. Il me disait : "Je ne sais pas te dire comment faire, mais tu dois trouver ça…" Voilà, j'avais le résultat. Alors qu'il n'avait été à l'école que jusqu'à 9 ans, quand il est parti sur le Sud, comme on disait, à La Turballe faire la sardine, comme mousse… »

La crise, un tremplin pour l'Église ?[27]

Ce contexte de crise et de pauvreté voit l'émergence d'un nouveau courant de pensée, le catholicisme social du Révérend-Père Lebret. Il touche certains marins douarnenistes qui restent influencés par l'Église.

Marqué par le modernisme et une grande vigueur économique, technologique, politique et culturelle, le début du XX^e siècle est aussi l'époque de grands bouleversements et de changements dans la sphère religieuse, où se produit ce que les historiens des religions appellent le phénomène de sécularisation. La religion perd de son influence sur l'ensemble de la société, tant sur le plan de la politique que sur celui de l'éducation. En s'appuyant sur l'autorité du pape Léon XIII, élu en 1878, l'Église cherche à restaurer l'ordre social-chrétien en adaptant les principes traditionnels aux contingences du monde moderne. Elle met en œuvre la doctrine sociale de l'Église et lance le mouvement du « Catholicisme social », projet politique qui s'illustre par la naissance du courant démocrate-chrétien en Allemagne, en Italie, mais aussi en France. Ce mouvement, multiforme, s'appuie sur la volonté de faire participer les laïcs à l'apostolat. Il donne naissance, en 1924, en Belgique, à la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), qui se propose de « faire des ouvriers les apôtres des ouvriers ». Suivent la JAC (Jeunesse Agricole Catholique), la JEC pour les étudiants et pour les marins de pêche et de commerce, la Jeunesse Maritime Chrétienne. Forte de l'observation active de la crise du monde maritime dans les années 1930, la JMC va se pencher

27 Information en partie extraite de la thèse de doctorat d'histoire d'Alain Le Doaré *La naissance des prêtres-marins (1938-1955). Juxtaposition progressive de modèles missionnaires de l'Église catholique dans le monde maritime en France au XX^e siècle,* université de Rennes 2, 1998

sur les questions temporelles et notamment sur l'avenir des jeunes. L'abbé Georges Havard, fils de marin, et le Révérend-Père Louis-Joseph Lebret, marin devenu dominicain, sont les créateurs de la JMC. Inspirés par les enquêtes sociales du sociologue Le Play et suivant la devise « Voir. Juger. Agir », ils constatent la misère endémique des populations du littoral, l'exode vers les villes et le désœuvrement de la jeunesse, le déclin de l'influence religieuse, toutes vues comme étant les conséquences de cette crise sociale. Pour eux, les populations sont prises en étau entre les excès du libéralisme et les idées issues du marxisme, jugées excessives elles aussi. Ils proposent une alternative, celle du « bien commun », inspirée par la théorie économique de l'Église, défendue par les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno*. Cette troisième voie veut remédier à la crise, qui s'illustre selon Havard et Lebret par un manque d'instruction et une trop faible fréquentation scolaire des jeunes du littoral, un désintérêt pour les cours de pêche auxquels les jeunes des côtes préfèrent la fréquentation des auberges. Ces derniers subissent « l'action néfaste de mauvais camarades, de mauvais journaux, de mauvais spectacles ». Dans l'ouvrage collectif *La Bretagne maritime. Sa structure, sa détresse, comment la sauver ?* Jean Raynaud, secrétaire général de la JMC, écrit en 1933 : « Il est fatal que dans ces conditions les marins sombrent peu à peu dans la débauche et le socialisme. »

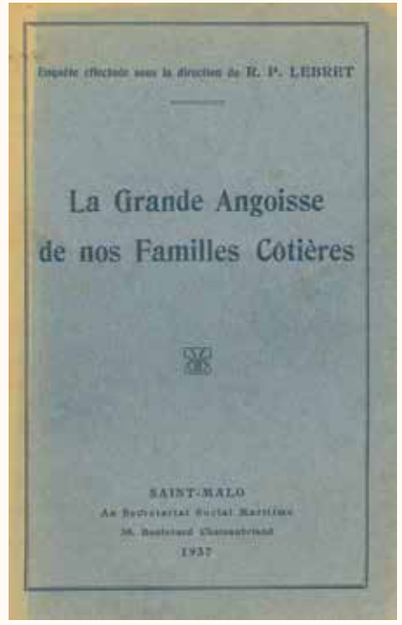

Ouvrage publié par le R.P. Lebret et le Secrétariat social maritime, 1937. (Coll. Denis Biget)

Le père Lebret et ses amis, forts d'une mystique chrétienne centrée sur l'épanouissement de la personne au sein de la famille et de l'État, et vent debout contre le « matérialisme envahissant », s'attaquent à la question de l'orientation professionnelle et scolaire des jeunes des côtes, en développant l'apprentissage maritime.

Pendant ses premières décennies d'existence, l'école de pêche reste donc boudée par la population maritime douarneniste, car elle ne lui apparaît pas comme essentielle à l'apprentissage du métier de marin pêcheur. La pratique s'acquiert en faisant, sur le principe tentative/échec, nouvelle tentative/réussite, qui mène à une maîtrise progressive des savoir-faire. Cette école, négligée, n'arrive même pas à s'installer durablement dans un lieu. Elle se déplace de Douarnenez à Tréboul, de Tréboul à Ploaré, puis de Ploaré à l'Abri du marin. Ne s'incarnant pas physiquement dans un lieu, elle peine à exister symboliquement en tant qu'institution. Si les premières écoles de pêche étaient laïques et républicaines, au point de susciter le courroux de l'abbé Noël qui parlait de la première école de pêche de Groix comme d'une « école du diable », la donne va changer avec les écoles d'apprentissage maritime qui vont voir le jour sous le gouvernement de Vichy, portées par les courants de l'Action catholique et la doctrine sociale de l'Église qui trouve par l'encadrement de la jeunesse un moyen de sortir de sa propre crise.

Chapitre II
1941-1944 : Une école d'apprentissage au service d'une idéologie

En période de guerre et d'Occupation, l'Amiral Darlan annonce la création d'une École d'Apprentissage Maritime (EAM) à Douarnenez-Tréboul, le 12 novembre 1941. Cette école, liée à Vichy et à l'Église, ne fait pas l'unanimité au sein de la population maritime douarneniste. Déjà, les marins de la CGT refusent d'y inscrire leurs enfants.

Coll. Jean-Yves Le Bot

La création des EAM dans la France de Vichy

Le contexte de la guerre a accentué les difficultés rencontrées lors des campagnes de pêche : bateaux détruits, comme le *Julien,* coulé par fait de guerre le 28 mai 1940 sur la côte d'Espagne ; bateaux réquisitionnés, comme *Le Trébouliste* en juin 1940, qui s'enfuit en Angleterre et y reste jusqu'à la fin de la guerre ; bateaux perdus, comme *l'Émeraude*, un langoustier qui quitte le port de Douarnenez le 3 avril 1941, avant d'être capturé le

25 juin par les Anglais, en vue des Açores. Le rationnement touche tous les équipages (vivres, avitaillement et carburant) et les difficultés d'écoulement des cargaisons se multiplient. À la fin de l'année 1941, à la suite de la capture de deux langoustiers, le chef du quartier de Douarnenez interdit l'activité langoustière. Il en résulte un chômage important. La solidarité s'organise, les équipages des maquereautiers augmentent environ d'un tiers, un système de permissionnaires est instauré et un roulement est établi pour les sorties en mer : vingt-six hommes par bateau, auxquels s'ajoutent dix permissionnaires. Jusqu'à la libération de la ville, le 7 août 1944, les opérations de pêche s'avèrent difficiles à mener, quand elles ne sont pas carrément interdites.

Coll. Jean-Yves Le Bot

Pendant cette période d'Occupation, les autorités allemandes désignent dès 1940, Eugène Carn, maire adjoint, pour succéder à Daniel Le Flanchec, destitué de ses fonctions. Le nouveau maire suit les directives du gouvernement de Vichy. Il porte des projets sportifs pour encadrer la jeunesse : projet d'un Centre sportif municipal, projet de bassin de natation dans l'anse de Pors Kad. La sécurité est également un de ses sujets prioritaires : il souhaite créer cinq postes supplémentaires d'agents de police (il y en a déjà sept pour 20.000 habitants, plus les douaniers aussi affectés au service de la police)[1].

Comprenant l'importance de la pêche dans l'approvisionnement de la population, le gouvernement de Vichy entreprend dès les premières semaines de son arrivée au pouvoir la réorganisation complète des pêches maritimes. Pour J.-C. Fichou[2] « le mythe maréchaliste de la "mission de restauration paysanne", est adapté aux professions maritimes et plus particulièrement à celle des pêcheurs ». Cette partie de la population fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'État français. Elle perçoit des allocations familiales, ou des indemnités de chômage pour ceux qui sont victimes des interdictions de sorties décrétées par l'occupant. La

1 Archives municipales. Registre des délibérations. séance du conseil municipal du 3 mars 1941

2 FICHOU Jean-Christophe (2009). *Les pêcheurs bretons durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

législation sur la pêche est assouplie : par exemple, les pêcheurs sont autorisés à garder une part de leurs prises, appelée part réservataire. Les plus jeunes sont les premiers visés par le pouvoir, il est essentiel de les former dans l'idéologie de la Révolution nationale pour créer, selon la terminologie vichyste, « l'Homme nouveau capable de régénérer la société ».

Dans ce but, le Contre-Amiral Auphan décide, par la Loi du 11 avril 1941, la création des École d'Apprentissage Maritime (EAM). L'article 1 affirme qu'« Il faut une marine de qualité » et pour cela il faut faire table rase du passé car « Une des raisons, technique autant que morale, de la décadence de la Marine marchande dans l'entre-deux-guerres se situe incontestablement dans l'absence de tout apprentissage sérieux.[3] » Diocésains de la Jeunesse Maritime Chrétienne, cadres de l'amirauté et Secrétariat général à la Jeunesse du gouvernement de Pétain s'allient pour élaborer des dispositifs d'éducation et de formation « pénétrés de doctrine et de sève chrétiennes », comme l'écrit le RP Lebret dans son livre *Mystique d'un monde nouveau*. La JMC entend « assurer la formation des cadres chargés de couler les jeunes dans le moule de la Révolution nationale. » Dans ces centres de formation, le jeune doit devenir un bon professionnel, un bon marin et un bon Français. Pour « sauver la Marine et sauver les âmes », selon l'expression de l'historien Alain Le Doaré spécialiste de la chrétienté dans le monde maritime[4], la JMC et les cadres de l'Amirauté du gouvernement du Maréchal Pétain vont créer l'Association pour la Gérance des Écoles d'Apprentissage Maritime (AGEAM), déclarée au Journal Officiel le 28 juillet 1941.

La première EAM ouvre ses portes à Marseille, suivie de quatorze autres sur le littoral. L'EAM de Douarnenez-Tréboul s'installe au 28, rue Henri Barbusse, dans les locaux de la Chambre de Commerce de Quimper, alors que l'école municipale de pêche est toujours installée à l'Abri du marin, dans la même rue.

> « I. – J'autorise l'ASSOCIATION pour la GERANCE des ECOLES d'APPRENTISSAGE MARITIME (A.G.E.A.M) à créer à DOUARNENEZ, une École d'apprentissage Maritime, qui comportera une annexe à TREBOUL. L'ensemble de ces deux Écoles fonctionnera comme il est prévu dans le rapport de Monsieur l'Administrateur, Chef du Quartier de Douarnenez cité en référence. Il sera placé sous la direction unique de M. COUETOUX-du-TERTRE Émile.

3 Titre III du Règlement administratif de l'apprentissage maritime

4 LE DOARE Alain (1998) *op. cit.*

2. – Le Conseil d'Administration de l'École de Pêche de DOUARNENEZ, placé sous la présidence de Mr. du FRETAY, Administrateur de l'agglomération Douarneniste, et dans lequel prendront place obligatoirement les Présidents des Communautés de Pêcheurs de Douarnenez et de Tréboul, sera à la disposition de l'A.G.E.A.M pour lui donner tous conseils et appuis en vue d'obtenir un parfait fonctionnement de l'E.A.M.
3. – J'accepte les propositions qui me sont transmises par l'Administrateur de l'Inscription de DOUARNENEZ en ce qui concerne les Cadres, à savoir :
MMrs :
– Directeur-Chef d'École : COUETOUX-du-TERTRE Émile, Commissaire de la Marine
Marchande
– Chef-Adjoint : FURIC : Capitaine de la Marine Marchande
– Moniteur de Pêche et de Matelotage : FIACRE, marin
– Moniteur de Mécanique : GUELLEC, Ier Maître mécanicien
Les moniteurs de charpente, de voilerie, de travail du poisson et d'éducation physique ne sont pas encore désignés. Leur choix sera soumis à l'agrément de l'Administrateur, Chef du Quartier de DOUARNENEZ qui me rendra compte.
7. – J'ai décidé d'accorder à l'A.G.E.A.M. pour cette création les subventions suivantes :
– Frais de Ier établissement = 107.000,
– Frais de fonctionnement annuel = 120.000,
Total = 227.000,
Je me réserve d'accorder une subvention particulière pour l'achat d'une embarcation [5] ».

Raisons d'être, organisation, programmes et fonctionnement de l'apprentissage maritime

Résumé du projet de loi sur la définition de l'apprenti marin :

article 1 : tout inscrit maritime est apprenti marin pendant trois ans
article 2 : l'Apprentissage maritime est obligatoire et donné dans les EAM, complété par les embarquements.
article 3 : les EAM sont instituées par les corporations de la marine de commerce et de pêche maritime dans les ports agréés par le Secrétariat d'État à la Marine, sous son contrôle et en reçoivent des subventions. L'embarquement est réservé par priorité aux apprentis des EAM.
article 4 : Pendant l'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'un statut particulier du « contrat maritime d'apprentissage » rédigé par la corporation et soumis au Secrétariat d'État à la marine. Ce contrat définit le régime disciplinaire de l'apprenti.
article 5 : (modification de l'article 110 bis du Code du travail maritime). « Le capitaine ou le patron doit se conduire envers l'Apprenti Marin de moins de 20 ans, en bon père de famille, exercer sur lui sa bienveillance, avertir ses parents ou leur représentant des fautes graves qu'il pourrait commettre. » L'Apprenti ne sera employé qu'à des tâches et travaux en rapport avec ses capacités physiques. Le patron devra parfaire l'apprentissage à bord et en fin d'embarquement rendre compte à l'Administrateur de l'Inscription maritime de la formation morale et professionnelle de ses apprentis.

5 AN, 19790004/1 à 19790004/4, Pochette 4.2 33, Dossier Douarnenez, Sous-dossier Douarnenez 1941-1944, Vichy, 12 novembre 1941.

Les EAM sont ouvertes aux jeunes marins français et ceux issus de l'empire colonial, âgés de 14 à 17 ans et justifiant en principe de six mois de navigation. Elles sont ouvertes également, sur avis de l'administrateur chef du quartier maritime, aux inscrits de plus de 17 ans désireux de préparer le CAP. Le régime est l'internat, le demi-internat ou l'externat. Un livret d'apprentissage maritime est ouvert au nom de chaque apprenti et il le suit dans tous ses embarquements et au cours de son instruction, qui dure neuf mois. Le Secrétariat d'État à la Marine a institué un prix afin de récompenser le meilleur élève de chaque EAM, qui reçoit une médaille et un livre d'histoire maritime. Les élèves, comme les cadres des EAM, sont autorisés à porter un insigne représentatif de l'Apprentissage maritime.

Médaille remise au premier reçu au Certificat d'Apprentissage Maritime dans les Écoles d'apprentissage maritime, sauf à l'EAM de Douarnenez où il n'y a jamais eu de formation au CAM. (Coll. Denis Biget)

Par des cours théoriques et pratiques, les EAM dispensent une instruction générale, professionnelle, technique et nautique, une éducation morale et civique : « L'éducation morale et civique est le fruit normal de tous les instants de la vie en commun à l'école, sur le terrain de sport ou aux ateliers. Elle est confirmée par des causeries simples. » Les directeurs et collabora-

teurs des EAM doivent faire vivre l'école « dans une atmosphère d'ordre, d'ardeur et de joie, que les apprentis apprennent à chanter en chœur les vieilles chansons de la mer, des métiers et de la province, que tout soit fait pour maintenir et faire revivre les fortes traditions maritimes. »

Pour l'apprentissage du métier, les apprentis disposent d'ateliers bois, fer (mécanique générale et forge), matelotage, voilerie, ramendage et d'embarcations nécessaires pour « dresser les mousses et novices » à l'école de la nage et aux éléments de la navigation pratique. « Il convient de mettre au premier rang du travail à accomplir l'apprentissage affectif et la connaissance parfaite du métier. » L'apprentissage bien mené dépasse son propre but qui est la connaissance du métier. Il contient une valeur technique, « ce qui est bien, et une valeur humaine, ce qui est mieux. » Les règles de bonne conduite deviennent dans l'esprit de l'enfant des règles de vie, l'apprenti s'incline devant le moniteur, il accepte ses conseils, techniques ou non. Ce moniteur est « un homme de bonne vie pour que ses règles de bonne vie pénètrent l'apprenti en même temps que les règles du métier. » L'apprentissage de la discipline à l'école prépare à celle de l'équipage. Les jeunes des EAM sont répartis en « canots » de douze apprentis, tant pour recevoir la formation que pour entretenir les locaux de l'école. Un « patron de canot », adjoint d'un « brigadier », est désigné pour un trimestre. Il doit faire régner un esprit d'équipe. Le canot doit porter le nom d'un fait maritime historique glorieux et choisir « un cri du canot » (courte devise par laquelle le canot répond à l'appel). Chaque canot est classé selon les performances scolaires de l'ensemble de ses membres, afin que tous partagent le savoir ou la négligence de chacun. Enfin, le canot doit se distinguer lors de manifestations extérieures (fêtes, commémorations etc.) A l'EAM de Saint Malo, dans les années 1950, chaque canot arborait son fanion. Cette fusion symbolique entre l'école et le navire se retrouve dans l'organisation des cours.

Écusson cousu sur les vareuses des élèves dans la plupart des EAM. (Coll. Denis Biget)

Leçon sur feuille volante

Cette leçon a été retrouvée dans un cahier d'élève de l'EAM d'Audierne dans les années 1960. Les valeurs d'ordre et de propreté perdurent toute l'existence des EAM.

Qu'est-ce qu'un réfectoire bien tenu ?

Un réfectoire bien tenu est celui dans lequel la table est briquée à blanc et sans marque de couteau, dans lequel les gamelles et les quarts sont bien rangés.

Comment arrive-t-on à ce résultat ?

On y arrive en observant les consignes et les rôles de propreté, en faisant bien notre travail lorsqu'on est de plat ou de balai.

Quel est l'effet de cette bonne tenue sur l'équipage ?

L'équipage sera heureux dans un local propre et ordonné, il aura du plaisir à s'y tenir pour mettre son sac en ordre, pour lire, pour écrire et pour jouer.

Pourquoi tous les membres de l'équipage doivent-ils être propres et bien se tenir à terre ?

Tous les membres de l'équipage doivent se considérer à l'étranger comme des ambassadeurs de leur pays et essayer par tous les moyens de lui faire honneur.

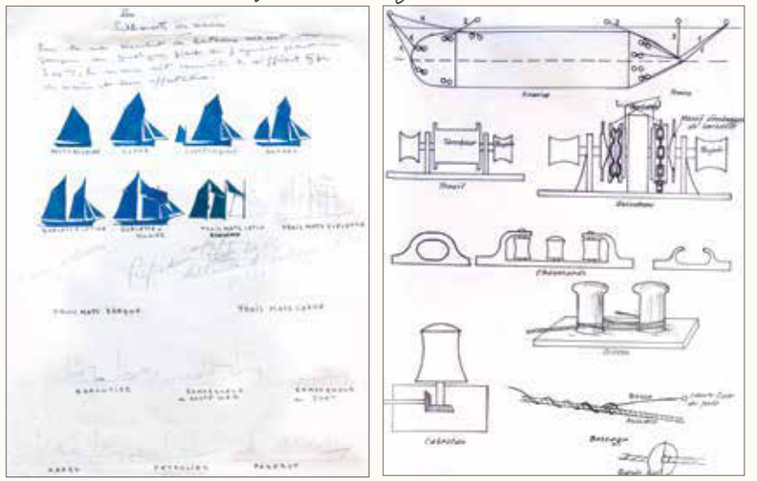

Livrets transparents et polycopiés à l'usage des instructeurs et professeurs des EAM dans les années 1940-1960 environ. (Archives Nationales)

En 1943, le régime disciplinaire des EAM répartit les sanctions en fonction de la gravité des fautes commises, qui vont d'une mauvaise tenue ou d'indiscipline, à des fautes d'ordre professionnel, en passant par les détériorations, vols et abus de confiance, manque d'assiduité en cours. Elles vont de sanctions internes, prises par le directeur seul, sans conséquence administrative (réprimande, blâme, privation de biscuit…), aux sanctions plus graves d'ordre professionnel : visa du cahier de discipline, blâme au père ou tuteur du mousse, suspension des allocations familiales et des indemnités éventuelles versées au mousse par les organismes corporatifs,

exclusion temporaire du mousse de l'EAM, interdiction d'embarquer de trois à six mois. Elles sont prises alors par l'Administrateur du Quartier ou le Secrétaire d'État à la Marine.

Par son organisation, son programme éducatif et scolaire, par sa discipline, l'EAM doit tout mettre en œuvre pour développer et entretenir la camaraderie, l'esprit d'équipe. Malgré l'unité des programmes, chaque EAM conserve une certaine identité, et l'élève qui rentre de mer doit revenir dans son EAM d'origine.

Les principes d'enseignement consistent « à partir du concret, de l'objet manié, du phénomène, de la réalité constatée, à remonter vers la loi abstraite ; développer les facultés d'observation de l'enfant, lui apprendre à regarder et à voir, à écouter et à entendre. Le dresser à la vie en commun, qui implique hiérarchie et discipline. » Avec une règle impérative : « éliminer systématiquement les lectures moralement déficientes. Devant des enfants, passer sous silence tout ce qui est faible ou honteux ; s'entendre sur tout ce qui est fort, vertueux, héroïque, glorieux. » Le cours d'Éducation morale et nationale est mené selon la méthode socratique (sic) et sa deuxième partie est consacrée à la famille, cellule sociale, communauté spirituelle avec l'autorité du père, chef de famille, l'éducation de la mère. « Amour maternel et piété filiale constituent le foyer, école d'abnégation, de patience, de générosité, de courage et d'amour ». L'enfant a des devoirs envers la famille, la Nation a des devoirs envers la famille et la famille française se doit de « maintenir à travers les générations les antiques vertus qui font les peuples forts. »

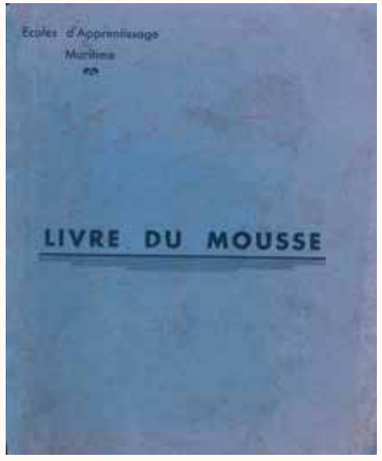

Livre du Mousse Support pédagogique à destination des instructeurs et des élèves des EAM, 1944. (Coll. Denis Biget)

Ainsi se décline la philosophie générale de l'apprentissage maritime dans les EAM. De la même façon, en ce qui concerne l'histoire et l'histoire maritime, une bibliographie du maître est fournie. La philosophie de l'école est inspirée directement du programme politique de Pétain. Le Bureau de l'apprentissage maritime précise pourtant que « L'EAM n'est en rien un instrument de propagande politique et ne doit à aucun prix le devenir. Mais elle doit faire reconnaître l'excellence de ses principes par l'excellence des services qu'elle rend ». Le chef de l'école doit devenir une personnalité du port et s'appliquer au rayonnement de son école, en faisant participer élèves et cadres à des manifestations festives ou scolaires et professionnelles auprès du public, des familles et des marins pêcheurs.

Quelle perception les marins ont-ils de l'EAM ?

Bien que L'AGEAM ne soit pas un organisme d'Église et que les EAM ne soient pas confessionnelles, elles apparaissent comme des émanations de la Révolution nationale et de l'Église. En zone occupée et en Bretagne, elles rencontrent peu de sympathie chez les pêcheurs, qui dénoncent leurs tendances « sabre et goupillon »[6]. Nombre de familles douarnenistes refusent la mainmise du pouvoir de Vichy et donc d'envoyer leurs enfants dans les EAM. Un refus motivé par des considérations d'ordre idéologique, dans les familles communistes et cégétistes, chez de nombreux sardiniers, notamment.

Coll. Jean-Yves Le Bot

En Normandie, en Bretagne-Sud, et à Douarnenez surtout, les jeunes apprentis sont décrits comme indisciplinés, turbulents, très agités par les questions politiques, comme l'explique le directeur de l'école, Alexis Furic : « Du côté pêcheur nous ne sommes pas beaucoup aidés ; j'essaye et j'arrive parfois à en persuader quelques-uns ; on y arriverait facilement s'il n'y avait pas cette maudite politique. […] c'est de bon cœur que je veux apprendre à mes mousses leur futur métier, je le comprends d'autant plus que moi-même j'ai la même filière (en plus petit naturellement), mais ils sont tellement dissipés et bavards, quoiqu'au fond, tous braves garçons, qu'on se décourage souvent[7] ». Dans le bulletin *Liaison* de l'AGEAM, daté de 1941, on peut lire ces propos d'un autre directeur d'école d'apprentissage maritime : « La politique sévit également assez sérieusement. Les jeunes ont griffonné des inscriptions sur les tables, sur les gravures, les calen-

6 LE DOARE Alain *op. cit.* p. 149.

7 AN, 19790004/1 à 1970004/4, Pochette 4.2 33, Dossier Douarnenez, Sous-dossier Douarnenez 1941-1944, extrait d'une lettre écrite par Alexis Furic (Directeur de l'EAM de Douarnenez en 1944) au Capitaine Hamon, en décembre 1944.

driers, etc. L'autre jour le chef d'école parlait de l'aval et de l'amont. Aussitôt un apprenti souffla : "Laval est à Vichy". La tâche d'éducation est donc assez difficile. »

L'indiscipline traduit un rapport de force et d'opposition entre les élèves et l'EAM, voire l'hostilité des marins envers l'EAM. Quand Furic accuse la « maudite politique », il vise avant tout les communistes, accusés de porter préjudice à l'EAM. Alain Le Doaré rapporte les propos d'un ancien élève de l'EAM de Douarnenez : « C'était Vichy à bloc. Des fayots en retraite et des gars de la Marine marchande donnaient des cours. Ceux qui étaient bien vus comme ceux de la JMC avaient le droit d'aller suivre des cours sur le paquebot *De Grasse*. Nous, on se laissait pas faire[8] ». L'auteur rapporte qu'à Charron, selon le directeur de l'école, « ce ne sont pas les apprentis qu'il faut incriminer, mais les parents ». Le genre de l'école ne leur plaît pas : salut aux couleurs, chants, hébertisme[9], visites médicales qui leur font dire l'éternelle rengaine : « trucs pour embrigader les jeunes, etc., etc. »

Deux écoles complémentaires ou rivales ?

Il faut distinguer l'Enseignement maritime, l'Enseignement maritime élémentaire et l'Apprentissage maritime par une différence de degré et de nature. L'Enseignement maritime est donné dans les Écoles nationales de la Marine marchande, les écoles de pêche, les écoles privées de navigation, d'officiers mécaniciens ou de TSF. Elles préparent aux divers brevets et diplômes un nombre restreint de jeunes marins, le plus souvent âgés de plus de 17 ans. Pour sa part, l'enseignement maritime élémentaire, dispensé dans les écoles primaires du littoral, a surtout pour but d'orienter des jeunes vers les carrières de la mer. Tandis que l'Apprentissage maritime s'occupe de la formation des équipages. Il touche les jeunes marins dès l'âge de 14 ans et commence après l'école primaire. Il se fait dans les EAM et est complété dans les Chantiers de jeunesse de la Marine.

Il y a aussi une différence de nature : si l'Enseignement maritime offre une formation technique et générale sous forme scolaire, l'Apprentissage maritime entend donner, en plus d'un enseignement technique, une éducation générale complète, professionnelle et civique, physique et morale. L'Apprentissage maritime est sanctionné par le CAP de marine de commerce ou de pêche, créé le 31 mai 1941, préliminaire à tout autre enseignement spécialisé. Il est obligatoire pour la majeure partie des grades. Il donne des avantages à l'incorporation dans le service de la Marine nationale. En outre, le CAP de Marin pêcheur donne droit aux prérogatives attachées au Certificat de capacité à la pêche et au permis de transporter des passagers.

8 LE DOARE A., *op. cit.*, Témoignage de Joseph Belbeoc'h à A. Le Doaré, 20 décembre 1994, p. 151.

9 Voir glossaire p. 208.

Ainsi deux formations et diplômes différents se côtoient à Douarnenez :

Matières enseignées à l'EAM de Douarnenez (1941-1952)

Enseignement général	Cours théoriques	Travaux pratiques
– Français – Calcul – Histoire – Géographie	– Réglementation – Description du navire – Hygiène – Navigation et signaux – Matelotage – Manœuvre – Embarcation	– Moteurs et machines – Charpente – Voilerie – Travail du poisson – Forge et ajustage – Dessin – Hébertisme

Matières enseignées à l'école municipale de pêche de Douarnenez (1941-1952)

Enseignement général	Cours théoriques	Travaux pratiques
– Français – Arithmétique (à partir de 1946) – Histoire – Géographie – Océanographie	– Droit maritime/Législation – Navigation pratique sur la carte – Astronomie/Cosmographie – Sextant – Calculs nautiques – Règles de route et de barre – Manœuvre – Soins médicaux – Techniques de la pêche – Rapport de mer – Hygiène	– Soins médicaux – Machines et chaudières – Moteurs marins – Électricité (à partir de 1946)

La comparaison de ces deux tableaux réalisés par Maëlle Le Moigne [10] permet de constater que l'école municipale de pêche accorde plus d'importance à l'enseignement général et aux cours théoriques qu'à la pratique manuelle, à la différence de l'EAM. La formation proposée à l'EAM s'adresse à des enfants qui se destinent à être pêcheurs, donc aux mousses et novices du port. Elle délivre le Certificat d'apprentissage maritime (CAM) et forme les équipages au degré élémentaire d'enseignement. Tandis que l'école municipale de pêche s'adresse à des pêcheurs déjà expérimentés. Elle les prépare à passer les brevets de commandement de bateaux de pêche : Brevet de patron au bornage, Certificat de capacité à la pêche et au bornage, Brevet de patron de pêche complet et restreint, Permis de conduire les moteurs de moins de 100 CV.

10 M. LE MOIGNE, *Les écoles de pêche de Douarnenez (1941-1977)* mémoire de Master 2 CCS-Histoire, sous la direction de Denis Biget et Pierrick Pourchasse, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2019, p. 25

Les aventures de Corentin, 1943
Laval est à Vichy !

Corentin suit les cours de l'École de pêche, rue Henri Barbusse. Il a 20 ans. Un dimanche, alors qu'il déambule sur le port du Rosmeur, il croise Pierre, un mousse d'une quinzaine d'années avec qui il lui est arrivé d'embarquer.

– *Mont a ra mat*, Pierre ?
– *N'eo ket fall*. Et toi ?
– En ce moment, pas moyen de sortir en mer, tu sais bien, à cause des Allemands. Interdiction de pêche jusqu'à nouvel ordre. Mais, dis-moi, on m'a dit que t'étais à l'EAM. C'est vrai, ça ? Raconte un peu. C'est comment, chez les calotins ?
– Suis pas un calotin !
– Hé ! Te fâche pas. Je dis ça pour rigoler. Et puis, je sais que ton père…
– C'est pas un calotin.
– Peut-être. Mais le mien de père, en tout cas, jamais il m'aurait fait entrer là-dedans. C'est Vichy et compagnie.
– Suis pas Vichy. Et mon père…
– Ton père, c'est pas un communiste non plus. Pas vrai ?
– Tu veux que je te dise ?
– Ben oui. Raconte.
– J'ai été viré.
– *N'eo ket possubl* ! T'as été viré de l'EAM ?
– Exclusion temporaire, avec interdiction d'embarquer pour trois mois. De toute façon, les bateaux sortent pas beaucoup. Mais ils ont menacé de suspendre les allocations familiales. Avec le bateau qui reste à quai, à la maison, on n'a pas les moyens.
– Les salopards ! Et pourquoi, alors ?
– Propagande subversive, qu'ils disent.
– Propagande subversive ?
– Un jour où le chef d'école parlait de l'aval et de l'amont, j'ai crié : « Laval est à Vichy ! » Et toute la classe a éclaté de rire. Après, y'a eu du *bec'h,* ils ont fouillé mes affaires et ils ont vu que j'avais gravé sur ma table « Mort à Pétain ». Mais je suis pas le seul à qui ça plaît pas, l'école. Le matin, avec les profs que c'est tous des anciens fayots, on a le lever des couleurs, après on chante *Maréchal nous voilà* et tout le tintouin. Quand même j'ai du *plijadur* à apprendre à nager à Pors Kad. Et c'est tout, si tu veux savoir. Et toi alors ?
– Moi, je vais pas à l'EAM suivre des cours de morale et me faire embrigader par leur foutue révolution nationale, je vais à l'école de pêche pour devenir patron. *Michañs*. Mais au moins, j'ai un objectif. Je fais bien d'autres choses encore, mais ça te regarde pas.
– Ça m'intéresse.
– T'es bien trop jeune pour ça.
– Y'a pas d'âge pour résister.
– Qui t'a parlé de résister ? T'es dégourdi, Pierre, mais j'espère que tu sais tenir ta langue. *Diwall !*

L'école de pêche pendant la guerre

Les élèves de l'École de pêche le 4 mars 1943 en tenue de ville, avec boutoù koat*. De gauche à droite, rangée du haut : Le Brun, Louis Le Dréau, Henri Ansquer, Eugène Le Léon, Henri Kervarec, Maurice Trocmé, Raymond Quinquis, Jean Ansquer, Bernard Le Doaré, Auguste Colin ; rangée du bas, de gauche à droite : Gilbert Dréau, Maxime Michel, Henri Join, Albert Doaré, Henri Floch, Charlot Ansquer, François Belbéoch, Jean Piron. (Coll. Le Brusq)*

L'École de pêche de Douarnenez, installée rue Victor Hugo, est un établissement public communal, autonome, constitué en amicale et régi par un conseil d'administration. Les données suivantes[11] montrent, de façon partielle, la fréquentation et le niveau de réussite des élèves.

	année 1941	année 1942 67 reçus/68	année 1944-1945 62/70
brevet de patron de pêche complet	0/1	7/7	11
brevet de patron de pêche restreint		13/14	7 1 brevet patron bornage
certificat de capacité	3/3	14/14	22
permis de conduire		33/33	21

11 Données extraites de différents documents des archives de l'école conservées aux Port-Musée.